MÉMOIRE

À

LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC

AUDIENCES CONCERNANT
LA CONTRIBUTION DE LA PETITE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE AU PLAN DES RESSOURCES D'HYDRO-QUÉBEC
R-3410

CONSEIL DES MONTAGNAIS ESSIPIT

26 MARS 1999

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. INTRODUCTION

. Qui nous sommes? 4
. Notre projet:approche du promoteur et présentation sommaire 5
. Ce que nous désirons obtenir 9
. Plan de notre présentation 9

2. PRÉMISSES 11

. Les types de marché 11
. Les sources alternatives de production d=électricité 13
. La tarification économiquement acceptable 15
. La tarification socialement acceptable 16

3. LE MARCHÉ ET LES BESOINS À SATISFAIRE 18

. Le marché du Nord-Est 18
. La déréglementation et les nouvelles règles du jeu 20
. Les besoins au Québec 22

4. L'OFFRE D=HYDRO-QUÉBEC 24

. D'hier à aujourd'hui 24
. La situation actuelle du réseau 25
. Les projets en réponse à la demande 26
. L'offre aux producteurs privés 30

5. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA RÉGIE 32

. Taille et quote-part 33
. Durée du programme 40
. Le prix d=achat 40
- Tarif « économiquement acceptable » 40
- Tarif « socialement acceptable » 47
. Modalités d=implantation 50

6. AUTRES RECOMMANDATIONS 51

. Participation autochtone 51
. Faciliter l'implantation des mini-centrales 54

DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE 56

1. INTRODUCTION

. Qui nous sommes?
. Notre projet
. Ce que nous désirons obtenir
. Présentation de notre preuve

1.1 QUI NOUS SOMMES?

Au nom du Conseil des Montagnais Essipit (Les Escoumins), nous sommes heureux que la Régie de l'énergie du Québec ait accepté de nous recevoir et d'entendre nos arguments dans le cadre des audiences qu'elle tiendra pour déterminer la contribution de la petite production hydroélectrique au plan des ressources d'Hydro-Québec.

Dans le monde autochtone, la communauté innu-montagnaise d'Essipit est considérée comme faisant partie des éléments économiques des plus dynamiques à travers le Québec et même le Canada. Elle s'implante petit à petit, avec sérieux et compétence, dans le domaine du développement économique par l'exploitation de pourvoiries, par le tourisme ethnoculturel et par les visites touristiques à la montagnaise pour la rencontre des baleines sur le fleuve Saint-Laurent. Demain, l'exploitation de mini-centrales feront partie de ses principaux choix d'avenir dans le développement économique de la communauté.

Le Conseil des Montagnais Essipit a confié au GROUPE CLEARY le mandat d'agir à titre de soutien professionnel dans l'ensemble de ce dossier.

LE GROUPE CLEARY est une corporation entièrement autochtone qui a pour mission le soutien professionnel à l'autonomie et au développement des organisations autochtones du Québec et du Canada dans tous les secteurs de la vie collective et dans la promotion de l'association et du partenariat entre les peuples autochtones et les organisations et entreprises québécoises et canadiennes.

Cette entreprise a été choisie à cause de sa crédibilité, de sa capacité d'analyse et de son expertise accumulée par les membres de son équipe professionnelle depuis de nombreuses années relativement aux choix énergétiques du Québec et aux enjeux que ces choix comportent en matière de développement et d'aménagement du territoire, d'impacts environnementaux, sociaux et culturels pour les Autochtones et de partenariat possible dans le développement régional entre Autochtones et Québécois.

Bernard Cleary est le défenseur de ce mémoire pour le Conseil des Montagnais d'Essipit alors que messieurs Jan-G. Charuk et Yvon Tremblay, spécialistes connus, le soutiendront professionnellement à titre d’experts en matière énergétique.

M. Charuk a fait carrière à Hydro-Québec à titre de directeur des Projets spéciaux de la Commission puis de vice-président des Affaires américaines à New York. Il est aujourd’hui consultant en matière énergétiques.

M. Tremblay a œuvré au sein du gouvernement du Québec comme sous-ministre de plusieurs ministères. Entre-autre, M. Tremblay fut le premier sous-ministre en titre du ministère de l'Énergie où il prépara la première politique énergétique du Québec. Aujourd'hui M. Tremblay est président de Vision Technique Internationale Inc.

Les témoignages des experts sont intégrés à ce mémoire et nous vous indiquons les sections correspondantes : il s'agit des sections

2. Prémisses
3. Le marché et les besoins à satisfaire
4. L'offre d'Hydro-Québec
5. Réponses aux questions

6,2 Autres recommandations.

M. Charuk interviendra pour toute question à caractère technique tandis que M. Tremblay répondra aux questions se rapportant aux politiques énergétiques et à la déréglementation des marchés.

LE GROUPE CLEARY travaille avec Le Conseil des Montagnais Essipit depuis plus de deux ans aux études techniques, économiques et environnementales, en vue de la construction d'une mini-centrale hydroélectrique à l'embouchure de la rivière Les Escoumins.

Il est maintenant temps de passer à la mise en oeuvre de ce projet et, pour ce faire, nous souhaitons ardamment qu=Hydro-Québec puisse retenir celui-ci dans le premier lot de mini-projets de production privée dont elle achètera l=électricité.

1.2 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET LES ESCOUMINS

Le projet de mini-centrale Les Escoumins possède des caractéristiques intéressantes et, à plusieurs égards, une valeur exemplaire.

Une mini -centrale hydroélectrique

Avec une taille de 1 300 kilowatts (1,3 MW), le projet de centrale hydroélectrique Les Escoumins se classe dans la première catégorie de mini-centrales qu==Hydro-Québec a défini dans son APlan stratégique 1998-2002", c=est-à-dire, les mini-projets de moins de 10 mégawatts se qualifiant parmi les projets dits "d=énergie renouvelable" dont il fallait encourager la réalisation et dont Hydro-Québec se proposait d=acheter un montant fixe annuel de nouvelle capacité.

Par sa petite taille, le projet se compare à plusieurs points de vue aux projets de production d=électricité des éoliennes, autre source d=énergie renouvelable.

Malgré sa petite taille, en plus d=utiliser une ressource renouvelable, le projet valorisera un site existant puisqu=une centrale de 300 kW y fut érigée dans le passé.

Par ailleurs, il s=agit d=une initiative prise par une communauté autochtone sur une rivière à saumons et où une nouvelle approche au développement, Aune approche autochtone@ sera appliquée. En effet, une priorité fut donnée à la valorisation du site et de son environnement, la production d=électricité représentant un complément intégré au développement (Voir ci-dessous).

Par conséquent, ces considérations sont au centre de plusieurs préoccupations du gouvernement du Québec et de celles des audiences que la Régie de l=énergie tiendra à ce sujet. Nous espérons alors que nos propos et suggestions susciteront l=intérêt de la Régie et qu=ils pourront lui apporter un éclairge intéressant dans la formulation de son avis sur cette question au gouvernement.

Un partenariat actif avec d=autres citoyens du Québec

Notre projet de mini-centrale électrique sera construit sur une rivière à saumons qui actuellement est gérée conjointement par des représentants du Conseil montagnais Essipit, des représentants de la Corporation municipale Les Escoumins et des représentants des utilisateurs de la rivière sous l=égide de la Corporation de gestion de la rivière à saumons des Escoumins (CGRSE).

Le projet s=est développé en harmonie avec les préoccupations des citoyens puisque c=est le Conseil de la municipalité Les Escoumins qui a confié, à la corporation conjointe de gestion de la rivière, le mandat de proposer un projet de développement hydroélectrique. La CGRSE a par la suite demandé au Conseil montagnais Essipit d=élaborer le projet. Le projet fut ensuite accepté par la CGRSE ainsi que par la Corporation municipale Les Escoumins.

En définitive, la municipalité Les Escoumins louera ses droits (propriétés et droits hydrauliques) en vertu d=un bail emphythéotique au Conseil montagnais Essipit..

Notre projet a donc été élaboré en étroite liaison avec le milieu.

Une cohabitation harmonieuse entre la ressource salmonelle et la production hydroélectrique

Pour satisfaire aux exigences environnementales nécessaires de la ressource saumon, les analyses ont été basées sur le principe suivant :

AL=eau nécessaire à la bonne vitalité des saumons et autres poissons est prioritairement rendue disponible, le résidu de l=eau étant utilisé pour la production hydroélectrique@.

De plus, aucune modification à la cote du barrage ni à celles des rives de la rivière ne fut envisagée.

Enfin, la valorisation du site à des fins touristiques, éducatives et récréatives a fait l=objet d=études d=implantation de projets spécifiques à cet égard.

Cette approche nouvelle est très respectueuse des valeurs des Autochtones et d=un grand nombre de citoyens québécois.

Notre projet aura des répercussions intéressantes sur le développement communautaire

Notre projet, en plus de générer des revenus intéressants pour la région, aura comme effet d=améliorer les infrastructures touristiques dans le territoire, augmentant de ce fait la présence des touristes qui s=y rendent.

Ceux-ci trouveront sur les lieux des équipements attrayants : une pisciculture, un barrage et une centrale hydroélectriques, un centre d=interprétation de la nature, une rivière à saumons, des pistes de randonnée, etc.

Parmi les projets plus spécifiquement étudiés on trouve: la valorisation de la ressource salmonelle, la pêche sportive (plus de 60 fosses), l=érection d=un belvédère d=observation, le projet d=une passerelle au-dessus de la rivière, des sentiers piétonniers et l=intégration des aspects hydroélectriques à ceux de la ressource salmonnelle dans les thèmes exploités par le centre (existant) d=interprétation de la nature.

Notre projet est l=un des tous premiers à être proposés par une communauté autochtone.

À l=exception du projet du Conseil de bande de la communauté Montagnaise du Lac St-Jean et des dossiers en cours d=élaboration dans la région de Sept-Iles, les nations autochtones n=ont pas, jusqu=à présent, eu accès au développement de la ressource hydraulique. Il est temps que les communautés autochtones puissent avoir accès à cette ressource et que les décisions gouvernementales aillent dans ce sens.

<u>Voici donc des citations officielles à cet égard :</u>

N=est-il pas indiqué à la page 34 du document produit par le gouvernement du Québec et intutulé APartenariat, Développement, Actions@ :

> ALa prise en charge de plus grandes responsabilités par les communautés autochtones ou les nations autochtones contribuera à une plus grande participation de celles-ci dans le développement économique et ce, ***à titre de partenaires***. Différents modèles concernant la participation au développement

> économique et à la mise en valeur des ressources naturelles peuvent être envisagés concernant, entre autres, la forêt, la faune, les mines et l=***hydroélectricité***@.

Par ailleurs, le premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard énonçait dans ce document,

> *AC=est pourquoi je réitère l=engagement du gouvernement du Québec* ***à tout mettre en oeuvre*** *dans des projets de partenariat pour soutenir les Autochtones* ***dans des projets de partenariat qui répondent à leurs aspirations légitimes@****.*

Aussi, le ministre Guy Chevrette soulignait, dans le même sens que le premier ministre :

> *AEnfin , d=autres moyens sont mis de l=avant pour permettre aux communautés autochtones* ***de se doter d=une plus grande autonomie financière@****.*

D=autres références importantes font état de préoccupations semblables:

Dans le document d'énoncé de la politique énergétique du Québec intitulé « L'énergie au service du Québec », le chapître 8 traite des pages 73 à 76 de la question de partenariat avec les nations autochtones. Ainsi, il est écrit :

> « Dans le respect de cette responsabilité, *le gouvernement propose qu'un* ***véritable partenariat*** *soit établi avec les nations autochtones.* Ce partenariat signifie que dans les différents processus mis en place, la participation des nations autochtones devra s'effectuer sur la base de la parité, ou être assurée dans le cadre d'une consultation spécifique. En offrant ce partenariat aux nations autochtones, le gouvernement veut favoriser un développement énergétique harmonieux, profitable à tous, et respectueux des droits et des priorités de chacun ».

Dans le même document on trouve aussi les énoncés suivants :

> « A cette fin, le gouvernement mettra *l'accent sur les conditions permettant de* ***développer l'esprit entrepreneurial*** *dans les communautés autochtones.* Il offrira à ces communautés un plus grand nombre d'occasions de se prendre en charge, de mettre en place et d'assurer la prospérité de leurs propres entreprises.»
>
> La conclusion d'ententes particulières dans le but de développer les communautés autochtones est aussi encouragée. *Ces ententes doivent conduire* ***à favoriser la participation*** *des communautés autochtones dans la*

construction du projet.

Au plan stratégique d=Hydro-Québec 1998-2002 il est énoncé aux pages 34 et 35,

> « que pour réaliser ses objectifs de croissance et de rentabilité liés aux nouvelles ventes, Hydro-Québec devra disposer de production et d'approvisionnements additionnels à des conditions compétitives ». Pour ce faire, Hydro-Québec y énonce trois conditions de réalisation dont nous citons la troisième **: « *que les projets devront être accueillis favorablement par les communautés locales .»*** Cette condition est jugée essentielle au parachèvement du potentiel hydroélectrique envisagé par l'entreprise. « A cet effet, Hydro-Québec *veut mettre de l'avant* ***une nouvelle approche de partenariat*** *avec les communautés locales… ». « Par l'entremise* ***de sociétés en commandite****, Hydro-Québec propose une participation directe des communautés locales à l'investissement et à la réalisation des projets ».*

Par conséquent, le projet de mini-centrale hydroélectrique Les Escoumins que nous vous présentons correspond parfaitement à plusieurs objectifs énoncés par le gouvernement du Québec. La section 6.1 de notre mémoire élabore davantage les aspects autochtones du projet. Il faut, cependant, que le gouvernement du Québec nous garantisse que les moyens de mise en oeuvre de notre projet, qui dépendent de lui, nous seront disponibles.

Par ailleurs, nous signalons à la Régie de l'énergie que nous entendons suivre les règles du jeu qui prévaudront.

1.3 CE QUE NOUS DÉSIRONS OBTENIR

Notre projet de mini-centrale hydroélectrique doit être retenu dans le premier lot annuel de projets d=énergie renouvelable dont Hydro-Québec sera appelée à acheter l=électricité produite à des tarifs fixés par la Régie de l=énergie.

La nouvelle mini-centrale, contribuant aux besoins d=Hydro-Québec tant en puissance qu=en énergie électrique, devrait se voir accorder un tarif Aéconomiquement acceptable@ basé sur la valeur du service rendu à l=acheteur.

Enfin, ce projet de mini-centrale hydroélectrique produira des répercussions socio-économiques et il rejoint plusieurs objectifs du gouvernement du Québec en la matière, dont la participation d'une communauté autochtone à la réalisation d'un mini projet hydroélectrique. Par conséquent, il devrait aussi bénéficier de l'application d'un tarif « socialement acceptable ».

1.4 PLAN DE NOTRE PRÉSENTATION

Nous vous présenterons dans l=ordre:

- X Nos prémisses, c=est-à-dire, les hypothèses de travail et de marché (monopolistique vs. marché libre) selon lesquelles nous répondrons à vos questions et des définitions fondamentales de travail (tarification économiquement acceptable et socialement acceptable).
- X Une analyse rapide du marché et des besoins à satisfaire.
- X La situation d=Hydro-Québec telle que nous la percevons pour bien situer le rôle de la nouvelle production hydroélectrique.
- X Nos réponses à vos questions.
- X La présentation d=autres recommandations pour faciliter la réalisation de mini-centrales hydroélectriques au Québec et l=émergence de l=industrie s=y associant.

2. PRÉMISSES

Avant d'examiner le marché et répondre aux questions de la Régie, nous définissons nos prémisses, c'est-à-dire, nos hypothèses de travail concernant le marché, des principes économiques et autres considérations que nous jugeons importantes de retenir. Ces fondements forment un encadrement qui nous servira de guide dans l'élaboration de nos réponses et nous espérons, dans la formulation de l'avis de la Régie au gouvernement.

Les éléments que nous définissons sont,

. Les types de marchés
. La notion de la "valeur du service rendu "
. Les sources alternatives de production d'électricité
. La tarification économiquement acceptable
. La tarification socialement acceptable

2.1 LES TYPES DE MARCHÉS

Le produit qu'est "l'électricité'' évolue dans deux catégories de marchés :

- un marché monopolistique plus ou moins réglementé
- un marché libre plus ou moins déréglementé

Avant de parler de tarification, on se doit de bien se situer dans le marché d'accueil car les règles du jeu diffèrent totalement, que l'on soit placé à un extrême ou à l'autre des règles de marchés. Les conséquences seront aussi très importantes pour le produit que nous désirons offrir à partir d'une mini-centrale hydroélectrique.

Réduit à une simple expression, l'avis de la Régie d'août 1998 en matière de tarification de l'électricité définit la situation du marché au Québec comme étant monopolistique et réglementée.

Or, le marché aux Etats-Unis est fortement déréglementé et l'électricité est devenue un "commodity product'', une denrée, offerte dans un marché très concurrentiel tant aux niveaux de la production que du transport et cela pour les ventes en gros, voir même, pour les ventes au détail dans certaines régions.

Les conséquences pour notre produit sont :

- Marché réglementé : une tarification basée sur les coûts de remplacement

(coûts évités ou coûts marginaux des équipements) devant faire l'objet d'une approbation d'un organisme réglementaire représentant l'intérêt public. Habituellement, la tarification est fixée en fonction d'un retour raisonnable sur l'investissement, l'objectif recherché étant de minimiser les coûts de fourniture du produit afin d'obtenir la tarification la plus basse possible pour le bénéfice des consommateurs. C'est la situation qui prévalait au temps de la Commission Hydroélectrique de Québec.

Dans un tel encadrement, l'électricité offerte par une mini-centrale hydroélectrique remplacera d'autres nouveaux équipements qui étaient prévus sur le réseau de l'acheteur. Le prix offert sera alors le "coût d'opportunité'' ou le coût que l'acheteur est disposé à payer en remplacement du coût de ses propres projets pour le même service rendu.

- Marché libre : la tarification (le prix) est déterminé par la résultante entre l'offre et la demande dans le marché à un moment donné, la concurrence tendant à faire baisser les prix.

- Dans un marché déréglementé, les prix peuvent être plus concurrentiels et inférieurs, mais il faudra bien déterminer la nature du service qui sera rendu. Ces questions seront étudiées de façon plus détaillée aux sections 2.3 et 5.3 du mémoire.

La situation présente au Québec

A quelques exceptions près (certaines municipalités), dans le marché des consommateurs d'électricité au Québec, Hydro-Québec « vendeur d'électricité » est dans une situation de monopole alors qu'elle joue les règles du jeu de la concurrence dans les marchés avoisinants dont surtout celui des États-Unis. Hydro-Québec « acheteur » est présentement placé dans une situation de marché libre à l'exception des projets dont les coûts ne seraient pas les moins élevés et qu'elle déciderait de réaliser elle-même, ainsi qu'à l'exception des projets ou tarifs qu'elle pourrait se faire imposer par les instances gouvernementales. Voir la section 4.

Avis de la Régie de l'énergie d'août 1998 : la Régie reconnaît qu'Hydro-Québec est monopolistique au Québec et alors, les coûts évités doivent s'appliquer en matière de tarification de l'électricité. Cependant, reconnaissant l'évolution de la tendance continentale, la Régie a exprimé l'opinion qu'il serait souhaitable qu'à moyen terme, la situation du Québec puisse se rapprocher progressivement de celle du continent.

Recommandation : retenir deux principes fondamentaux

- Que ce soit dans un marché libre ou réglementé, il est important de reconnaître les règles du jeu établies et de s'y conformer.

- Quelque soit le type de marché d'accueil, il est impératif de bien définir le produit offert et de mesurer selon les règles du jeu établies sa valeur au client acheteur.

Pour bien mesurer la valeur de l'électricité qui sera produite et offerte à partir de mini-centrales il faudra

- Décrire les caractéristiques du produit
- Déterminer le service offert à l'acheteur en fonction de ses besoins
- Comparer le produit aux autres produits offerts sur le marché
- Connaître les besoins du marché
- Introduire le produit sur le marché

Nous croyons fondamental de retenir les deux principes énoncés ci-haut. C'est ainsi que toute la discussion qui suivra dans ce mémoire sera faite, en fonction de ces principes, et ce, appliqués à deux hypothèses : l'une ayant trait à un marché d'accueil monopolistique et réglementé, et l'autre, à un marché de libre concurrence.

2.2 LES SOURCES ALTERNATIVES DE PRODUCTION

Parmi les facteurs à prendre en considération pour déterminer la valeur du produit offert il y a la comparaison aux produits concurrentiels offerts dans un même marché. Or, le produit d'un projet de mini-centrale a deux possibilités principales de marchés à examiner :

- Hydro-Québec ou quelques réseaux indépendants (certaines municipalités)
- Les réseaux voisins, principalement le marché américain

Selon les termes de référence émis par la Régie, ***le présent exercice se limite à l'achat par Hydro-Québec de l'électricité produite par des mini-centrales pour satisfaire une partie de son plan de ressources***. Toutefois, l'analyse des autres possibilités nous permettra de mieux saisir les enjeux.

Dans le cas qui nous intéresse, la vente d'électricité à Hydro-Québec, il faudra se situer à la place de l'acheteur pour connaître ses options.

Options d'Hydro-Québec quant à sa fourniture d'électricité

Avant de déterminer les options qui s'offrent à Hydro-Québec, il faudra ***définir dans quelle situation se trouve Hydro-Québec*** par rapport à satisfaire ses besoins ainsi que par rapport aux marchés à desservir. C'est ce que nous examinerons à la section 4 du mémoire.

Les produits concurrentiels

L'identification des produits concurrentiels s'effectue en déterminant ***la nature précise des besoins à satisfaire*** et par le relevé dans le marché visé, des produits offerts pour les satisfaire. Vient ensuite ***l'évaluation et la comparaison des services offerts***.

Parmi les produits concurrentiels offerts pour satisfaire les besoins d'Hydro-Québec on trouve :

Équipements de production concurrentiels :

- Des centrales hydroélectriques de plus grande envergure
- Des centrales thermiques conventionnelles, à cycles combinés ou nucléaires
- Des groupes électrogènes
- Des technologies d'énergies nouvelles : éolienne, solaire, à l'hydrogène

Achats d'autres réseaux :

- Des achats d'autres réseaux au Québec : industries, municipalités
- Des importations des producteurs voisins
- Marché « spot » américain et les courtiers en énergie
- Centrales "Hydro-Québec'' (où Hydro-Québec est propriétaire ou co-propriétaire) dans les réseaux voisins

Des transferts de consommation entre les formes d'énergie consommées :

- La réduction de la consommation électrique par une substitution au gaz naturel pouvant être meilleur marché pour certaines applications
- L'encouragement de la consommation d'huile à chauffage pour réduire la consommation électrique produite à coûts élevés

Alors, pour déterminer la valeur du produit offert, il faut

- **connaître la nature précise du besoin à satisfaire**
- **le comparer aux produits concurrentiels**

2.3 TARIFICATION ÉCONOMIQUEMENT ACCEPTABLE

La Régie nous demande de déterminer un prix d'achat de l'électricité produite par des mini-centrales à partir de la notion d'une tarification "socialement'' acceptable. Dans la section 5.3 du mémoire nous répondons à la question.

Toutefois, il y a lieu de définir et d'évaluer au préalable le tarif économiquement acceptable en fonction de la notion de service rendu à l'acheteur dans un marché donné.

Nous qualifions ainsi un tarif d' "économiquement acceptable'' lorsqu'il reconnaît pleinement le service rendu par le produit au réseau acheteur en suivant les règles établies d'un marché.

Par exemple, s'agit-il d'une livraison d'électricité garantie en puissance et en énergie dans le temps ? Ou seulement de surplus d'énergie électrique non garantis ? Quel service l'électricité offerte rendra-t-elle au réseau acheteur ? Quel type d'équipement remplacera-t'elle sur le réseau ? De l'équipement de base ou de pointe ? Enfin, quel sera l'investissement qui sera reporté ou diminué grâce à l'électricité achetée ? Autrement-dit, quel prix le réseau-acheteur est-il disposé à payer pour se procurer le service offert et en reconnaissance de celui-ci ?

L'application d'un tarif économiquement acceptable, en plus de reconnaître la valeur du service rendu dans un marché donné, définit en principe les seuils de rentabilité des deux parties. Si le tarif est acceptable aux deux parties, cela signifie

- Pour le producteur offrant le produit : que son projet est rentable.
- Pour l'acheteur : qu'il était disposé à payer le même prix pour se procurer autrement le même produit en fonction de ses critères de rentabilité.

Il s'agit alors d'une mesure de ce qui est « économiquement acceptable » pour les deux parties impliquées dans la transaction. Cela signifie aussi pour le producteur offrant son produit, qu'au tarif économiquement acceptable, aucune subvention ou bonification n'est requise pour assurer la rentabilité de son projet.

La notion de tarif "économiquement acceptable'' s'applique aux projets de mini-centrales hydroélectriques.

2.4 LA TARIFICATION SOCIALEMENT ACCEPTABLE

Nous qualifions de "socialement acceptable" un tarif qui, en plus de reconnaître le service rendu par le producteur à l=acheteur, tient compte des répercussions socio-économiques bénéfiques pour le milieu environnant. Celui-ci s'applique lorsque le gouvernement ou les instances publiques désignées, au nom de la valorisation du patrimoine, désirent accorder une bonification tarifaire pour encourager la réalisation de projets qui autrement ne verraient pas le jour.

Pour appliquer la bonification, il s'agit de mesurer les entraînements socio-économiques et de les traduire dans la tarification des projets jusqu'à ce que leurs seuils de rentabilité soient jugés acceptables par la société, i.e. socialement acceptables.

Répercussions socio-économiques :

Les répercussions socio-économiques comprennent non seulement les entraînements économiques communément mesurés mais aussi toute une gamme d'effets spécifiques et bénéfiques à la société :

- Entraînements économiques :

  Les entraînements économiques comprennent habituellement les effets directs et indirects (effets induits) d'un projet sur l'économie locale, régionale et nationale incluant la création d'emplois et les taxes jusqu'à la demande finale des consommateurs pour les biens et services.

  Les entraînements économiques peuvent être mesurés en fournissant les données pertinentes d'un projet au modèle interindustriel de l'économie du Québec.

-Effets spécifiques bénéfiques sur la société (Énoncé de la Régie de l'énergie)

  Dans la question se rapportant au **Prix d'achat**, la Régie énonce une série d'éléments spécifiques pour lesquels elle nous demande des façons de les évaluer et de les intégrer dans l'établissement d'une tarification socialement acceptable. Voici ces facteurs :

  - Apports fiscaux du gouvernement (construction et exploitation)
  - Redevances du gouvernement sur la production
  - La récupération par le gouvernement des sites loués aux producteurs privés après l'expiration des baux.

- La vente des équipements désaffectés d'Hydro-Québec à leur valeur marchande.
- Le potentiel à l'exportation du savoir-faire, de l'expertise et des technologies développées par le secteur privé.
- Les revenus potentiels de ces entreprises (effets induits) à l'exportation.

En fonction de la nature des projets, d'autres éléments pourraient fort bien être rajoutés à cette liste :

- La valorisation du site, de l'environnement et du milieu
- Le développement de l'industrie touristique
- Les effets d'entraînements technologiques (R et D, développement technologique).
- ***Les effets bénéfiques sur l'économie et la société d'une participation Autochtone à la réalisation du projet.***

Recommandation : principe gouvernant l'application de la bonification pour un tarif socialement acceptable

Si la mesure des répercussions socio-économiques d'un projet le justifie, la bonification d'un tarif pour le rendre socialement acceptable devrait se limiter au seuil de rentabilité du projet jugé acceptable pour la société.

3. MARCHÉS ET BESOINS À SATISFAIRE

. Le marché du Nord-Est
. La déréglementation
. Les besoins au Québec

3.1 LE MARCHÉ DU NORD-EST

Pour bien déterminer la valeur du service rendu, nous avons énoncé à la section précédente l'importance de connaître le marché et ses besoins. Nous effectuons ici un tour d'horizon du marché dans le Nord-Est du continent pour ensuite cibler le Québec et en tirer des conclusions.

Nous oeuvrons dans un territoire élargi : le Nord-Est du continent

Bien que le marché déréglementé est de nature continentale, pour fins d'exercice nous nous limitons au Nord-Est du continent. Cela devrait suffire pour comprendre les enjeux.

A l'heure de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, il est impératif de reconnaître que le Québec de l'an 2000 fait partie d'un ensemble géographique et économique appelé le Nord Est de l'Amérique du Nord.

Le Nord-Est : quelques données historiques (1995)

En 1995, la population du Nord-Est s'établissait à 52,5 millions de personnes, près de deux fois celle du Canada. Son pouvoir d'achat est immense: les ventes au détail ont atteint, tenez vous bien, 500 milliards de dollars (Cnd) en 1995. Quant à la production, elle atteingnait 1 850 milliards. Par comparaison, celle du Canada a été de 750 milliards et celle des Etats-Unis a dépassé le cap des 10 000 milliards!

Pour satisfaire ses besoins en électricité, la région a recours à l'équivalent de 15 projets de la baie James (La Grande Phase 1) avec une puissance installée de 145 000 mégawatts (MW). La répartition se lit comme suit: 40 % hydroélectrique, près de 20 % nucléaire et 40 % thermique conventionnel et turbines à gaz.

LE NORD-EST EN 1995

POPULATION : 52,5 MILLIONS

VENTES AU DÉTAIL : 500 MILLIARDS $(Cnd)

PRODUCTION : 1 850 MILLIARDS $(Cnd)

ÉLECTRICITÉ : 145 000 MW (Mégawatts)

Remarques :

Le Nord-Est Electrique: la région comprend essentiellement les états membres du Northeast Power Coordinating Council, c'est-à-dire, le Québec, l'Ontario, les Maritimes, New York et la Nouvelle Angleterre, auxquels nous avons intégré Terre Neuve.

Sources: - Electric Power and Demand, North American Electric Regulatory Council, 1994.
- Energie électrique au Canada, 1993.
- Energie Québec, 1995
- Rapport annuel 1994 Hydro-Québec

Les besoins à satisfaire

Au cours de 15 prochaines années, la région requerra, tenez-vous bien, d'immenses besoins en équipements électriques: de 30 000 à 70 000 mégawatts (MW), c'est-à-dire, de 3 à 7 projets baie James La Grande Phase 1!

Même à un faible rythme de croissance, tôt ou tard les réseaux avoisinants de même que celui du Québec devront avoir recours à de nouveaux équipements afin de satisfaire **l'accroissement intrinsèque dans la demande**. En supposant un taux de croissance très conservateur dans la demande d'électricité pour le Nord-Est de seulement 1 % par année (incidemment, le taux historique dépasse 3 % et le taux courant oscille autour de 1,5 %), les nouveaux besoins en électricité dans la région au cours des quinze prochaines années atteindraient 20 000 MW. Avec un taux de 2 % par année, les nouveaux besoins à combler atteidraient 50 000 MW.

A cela il faut ajouter **la réfection et le remplacement des équipements**. Or ceux-ci ne seront non seulement dictés par la désuétude physique et l'obsolescence économique mais aussi par des considérations de sécurité du public et de protection de l'environnement. Les « thermiques conventionnelles et nucléaires » devraient connaître des réfections majeures, voir même dans plusieurs cas, des désaffectations. Ces centrales devront alors être remplacées par des équipements moins polluants, moins

dangereux, plus efficaces et plus économiques, dont de ***nouveaux projets hydroélectriques...***

Comme matière à réflexion, l'Ontario possède 50 % des centrales thermiques alimentées au charbon de la région. En 1993, Ontario Hydro a brûlé près de 7 000 000 tonnes de charbon dans ses centrales thermiques. De plus, ce charbon est importé des Etats-Unis. Enfin, 70 % de l'énergie de combustion est diffusée dans l'environnement. Et que dire des émanations polluantes dans l'atmosphère? Et que dire des conséquences des pluies acides? De plus, l'Ontario est maintenant aux prises avec des travaux de réfection affectant près de 5 000 MW de sa capacité électronucléaire (dans l'intérim, on fait appel aux centrales thermiques), et ce n'est pas fini.

À un taux de remplacement de 1/2 de 1 % par année pour l'ensemble du parc d'équipements, il s'agirait d'entreprendre 10 000 MW de travaux au cours des quinze prochaines années. A 1 %, il s'agirait de 20 000 MW.

Par conséquent, nous affirmons que contrairement aux croyances, tendances et préoccupations courantes, rencontrer les besoins futurs de fourniture en électricité dans le Nord-Est du continent pour les quinze prochaines années constitue l'un des plus grands défis que nous ayons eu à relever.

On pourra longuement discuter de la précision des besoins prévus pour l'avenir mais compte tenu de leur magnitude, la question qu'il faut maintenant se poser c'est comment ces besoins seront-ils satisfaits? Assisterons-nous à une nouvelle crise de l'énergie? Et quel rôle le Québec pourrait-il jouer?

Quel rôle les centrales hydroélectriques seront-elles appelées à jouer et quelle sera la place des mini-centrales?

Avant de répondre à la question, nous vous présentons les nouvelles règles du jeu dans le marché de l'électricité. Cela sera suivi par un aperçu de la situation au Québec et à Hydro-Québec.

3.2 LA DÉRÉGLEMENTATION ET LES NOUVELLES RÈGLES DU JEU

La revue de la déréglementation et des nouvelles règles du jeu dans le marché de l'électricité aux Etats-Unis nous permettront de mieux comprendre les aspirations d'Hydro-Québec et ses nouvelles modalités de fonctionnement.

Aux Etats-Unis, l'électricité est maintenant une « denrée » énergétique qui se transige dans un marché déréglementé (**libre**). En effet, depuis l'introduction du Public Utility Regulatory Policy Act de 1978, nous avons assisté à la prolifération des producteurs indépendants (plus de 150 000 MW) et depuis le "Comprehensive National Energy Policy Act" de 1992, nous assistons à l'émergence des commerçants de l'énergie. Les

transactions s'effectuent dans un marché accessible à la grandeur du continent. Depuis 1994, le "Power Marketing" n'a cessé sa rapide progression.

Pour l'avenir, nous prévoyons une concurrence encore plus vive et une intégration des formes d'énergie qui seront alors offertes aux consommateurs. Nous prévoyons aussi une multiplication des privatisations et la formation d'alliances inter-énergétiques pour conquérir les marchés et entreprendre de nouveaux projets. ***Enfin, le prix du marché deviendra le critère de rentabilité des projets, non plus les coûts internes et marginaux des réseaux.***

La prolifération des producteurs indépendants:

Les producteurs indépendants ont ainsi offert de nouvelles capacités de production qui se réalisent dans des temps records et qui font appel à des nouvelles technologies, telles les centrales thermiques à cycle combiné dont les rendements peuvent atteindre 45 %. Dans les cas où ces centrales vendent aussi de la vapeur (cogénération), le rendement énergétique **global** dans les produits livrés aux consommateurs (80 %) se rapproche de celui de l'hydroélectricité (85 %). De la sorte, il s'est installé plus de 150 000 MW depuis 1978.

L'émergence des commerçants de l'énergie:

Nous assistons maintenant à la possibilité pour tout producteur d'avoir accès aux réseaux de transport d'électricité afin de réaliser des ventes en gros. De là la naissance des commerçants de l'énergie (les "trading houses" de l'énergie). Ainsi, les grands producteurs se convertissent en "propriétaires de câbles" et recherchent les meilleures offres possibles pour écouler les surplus "locaux" dans le "commerce" de l'électricité dont le marché s'étend non seulement au Nord-Est mais maintenant à tout le continent. ***Hydro-Québec fait déjà partie de ces nouveaux commerçants.***

L'évolution future du marché et conséquences sur nos façons de faire:

Pour l'avenir, nous prévoyons une concurrence encore plus vive et une intégration des formes d'énergie qui seront offertes aux consommateurs. A l'instar de l'industrie du téléphone, les consommateurs auront l'embarras du choix. Ce sera aussi l'assurance à plus long terme de voir les prix se maintenir aux niveaux les plus bas possibles.

Nous prévoyons aussi que la déréglementation et la libéralisation des marchés engendrera la privatisation de plusieurs réseaux électriques et la formation de consortiums, de partenariats et d'alliances inter-énergétiques pour entreprendre de nouveaux projets.

Déjà, des pressions pour privatiser les producteurs publics d'électricité s'exercent puisque plusieurs d'entre-eux traversent des situations financières difficiles au moment

même où leurs gouvernements propriétaires sont à réduire leurs déficits. Les gouvernements recherchent de nouvelles façons pour financer les infrastructures publiques. Ils seront alors très tentés de réduire le fardeau de garantir les obligations de leurs sociétés d'Etats « électriques ».

Sur un autre plan, les préoccupations de la population en matière de protection de l'environnement forceront les gouvernements à légiférer davantage, à promouvoir le recours à des sources d'énergie moins polluantes et à identifier des façons nouvelles et imaginatives pour rencontrer les besoins énergétiques.

Le critère de rentabilité des ouvrages sera dorénavant dicté par le prix du marché non plus par les coûts internes et marginaux des réseaux.

Comme nous pouvons le constater, il s'agit là de changemnents fondamentaux et considérables par rapport aux règles de fonctionnement du passé. C'est dans l'évolution de ce contexte que se situe Hydro-Québec ainsi que l'offre des mini-centrales hydroélectriques privées.

3.3 LES BESOINS AU QUÉBEC

Notre brève analyse des besoins au Québec débute par la présentation de son bilan énergétique depuis 1965.

Bilan énergétique du Québec

La réalisation des grands projets hydroélectriques et l'accroissement dans la consommation d'électricité ont permis de complètement transformer le bilan énergétique du Québec. Comme résultante, la part de l'électricité dans le bilan énergétique est passée de 18 % en 1965 à 42 % en 1995. Durant la même période, le pétrole voyait sa part diminuée de 66 à 42 % tandis que celle du gaz naturel se multipliait de 3 à 15 %.

Aussi, le rendement global du bilan énergétique du Québec se situe à 70 % comparativement à 50-60% chez nos voisins principalement thermiques et le développement de notre potentiel hydroélectrique a contribué à accroître notre autonomie énergétique de 50 à plus de 70 %. **Enfin, en développant notre propre ressource, nous avons maximisé le contenu économique et les retombées économiques au Québec**.

BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

SOURCE D'ENERGIE	1950	1965	1980	1994
	(Répartition en pourcentage)			
Electricité	**14,6%**	**7,8%**	**27,2%**	**41,3%**
Gaz naturel	**0,9%**	**3,2%**	**7,7%**	**15,5%**
Pétrole	**35,5%**	**66,1%**	**63,6%**	**42,2%**
Charbon	**35,8%**	**8,6%**	**1,5%**	**1,0%**
Autres (bois)	**13,2%**	**4,3%**	**-**	**-**

Sources des données:
1950 et 1965: Analyse de la demande et prévision de la consommation de l'énergie électrique au Québec, Jan-G. Charuk, Faculté d'administration, Université McGill 1968.
1980 et 1994: L'énergie au Québec 1996, Gouvernement du Québec.

Les besoins d'équipements : demande d'électricité et remplacement d'équipements

Selon les prévisions d'Hydro-Québec datant de 1995, avec un scénario de croissance moyenne, la demande pour l'électricité augmentait de plus de 10 000 MW entre 1996 et 2010 et les besoins de nouveaux équipements étaient évalués à 5 000 MW. Hydro-Québec a annoncé dans son rapport annuel 1995 qu'elle moderniserait 5 750 MW de ses vieux équipements hydroélectriques à un coût de 2 milliard $. Même l'hydroélectricité n'échappe pas à la réfection et à la modernisation des équipements.

Aujourd'hui, les nouveaux besoins ne sont exprimés qu'en énergie, i.e. Plan stratégique 1998-2002, et ils sont évalués à 40 milliards de kilowatt-heures (40 Térawatt-heures TWh) au cours des 10 prochaines années. Au facteur d'utilisation du réseau que nous présumons entre 55 et 60 %, il s'agit d'entre 7 600 MW (mégawatts) et 8 300 MW additionnels de puissance qu'Hydro-Québec devra se procurer. Nous retenons 8 000 MW.

4. L'OFFRE D=HYDRO-QUÉBEC

Nous sommes maintenat en position de mieux comprendre les besoins d'Hydro-Québec et les gestes qu'elle pose dans le marché de l'électricité que ce soit au Québec ou dans le marché continental de l'énergie. Examinons de plus près la situation actuelle afin d'en tirer des conclusions pour les projets de mini-centrales.

. D'hier à aujourd'hui
. La situation actuelle
. Les projets en réponse à la demande
. L'offre aux producteurs privés

4.1 D'HIER À AUJOURD'HUI

Alors qu'autrefois le champs d'intervention d'Hydro-Québec se limitait au territoire du Québec avec l'obligatioon de par sa loi constitutive d'y « fournir *l'électricité* au prix le plus bas possible avec une saine administration financière », aujourd'hui, « la société d'État a pour objets de fournir *de l'énergie* » (Art.22, Loi sur Hydro-Québec LRQ, c H-5), et elle peut opérer à l'échelle continentale voir, internationale.

Ce très simple énoncé suffit pour dévoiler la signification profonde du changement et de celle des aspirations de l'entreprise. Dans les orientations corporatives 1998-2002 faisant partie de son Plan stratégique, nous citons :

> « Ces orientations traduisent les occasions d'affaires qui se présentent à Hydro-Québec dans le cadre de ses activités traditionnelles au Québec, *et dans le contexte de la restructuration des marchés nord-américains de l'énergie et de* ***l'émergence du Québec comme plaque tournante*** *en matière énergétique. »*
>
> *« La nouvelle Politique énergétique en voie d'instauration fait largement appel à Hydro-Québec. L'entreprise devra être* ***la pièce maîtresse d'une stratégie industrielle*** *qui vise à faire du Québec une plaque tournante en matière énergétique. »*

La conclusion de notre examen des nouvelles règles du jeu de la section précédente du mémoire énonçait le fait que dorénavant, dans un marché de plus en plus libre, le critère de rentabilité des ouvrages serait dicté par le prix du marché non plus par les coûts internes et marginaux des réseaux.

Trois conséquences pour Hydro-Québec :

- *Il faudra changer la façon de concevoir et de réaliser les projets. Par exemple, seulement les sites les plus rentables d'un cours d'eau pourront être aménagés, les autres devant être reportés à plus tard. Aussi, à part quelques exceptions, la réalisation de grands projets ne pourra plus satisfaire les nouveaux critères du marché.*

- *Aussi, la planification à long terme faisant appel à des modèles passifs devra faire place à des plans d'affaires dits "entrepreneurs". Il faudra intervenir dans les marchés tant au niveau de l'offre que de la demande pour se tailler ou maintenir une place.*

- *Enfin, Hydro-Québec pourra avoir recours à toutes les sources concurrentielles de fourniture en électricité disponibles quelles soient situées sur son territoire ou d'autres, et vice-versa, elle pourra acheminer ses ventes d'électricité au plus offrant. (Voir la section 2.2 Hydro-Québec « acheteur » et « vendeur ».*

Ces considérations affecteront sûrement l'offre des mini-centrales hydroélectriques québécoises.

4.2 SITUATION ACTUELLE DU RÉSEAU

Surplus ou pénurie?

On a souvent entendu dire qu'Hydro-Québec possédait des surplus d'électricité de l'ordre de 3 000 MW. Or, il s'agit de *surplus de puissance* de pointe uniquement. Au plan énergétique, c'est-à-dire, *en énergie,* hormis les variations dans l'hydraulicité de dame Nature, Hydro-Québec n'a pratiquement plus de surplus. Il est même déclaré dans son Rapport particulier du 31 décembre 1995 déposé en Commission parlementaire qu'elle prévoyait restreindre ses ventes "additionnelles" à l'exportation au cours de l'été 1996 afin de s'assurer de ne pas manquer d'énergie l'hiver suivant. Nous connaissons l'évolution depuis…

Le bilan énergétique d'Hydro-Québec nous indique deux points importants :

- Une situation de surplus au niveau de la puissance de son réseau. Il s'agit de puissance de fine pointe dont les réserves diminuent d'année en année au fur et à mesure que la demande interne du réseau (plus les exportations au moment des pointes du réseau) s'accroîssent.

  C'est comme si un courtier en transport de marchandises avait trop de camions (de puissance motrice, de moteurs) dans ses garages par rapport à la demande de sa clientèle, donc certains d'entre-eux sont inutilisés.

Cette situation sera avantageuse pour Hydro-Québec dans les cas suivants : rencontrer les pointes de son réseau, faire face aux pannes de réseau et assister les réseaux voisins à rencontrer leurs pointes de réseau.

La conséquence pour les offres de nouvelle puissance installée c'est que compte tenu qu'Hydro-Québec n'en a pas besoin en ce moment , elle n'est donc pas consentente à s'en procurer ni à payer pour la composante « puissance » de l'électricité qui peut lui être offerte. De là une partie de l'explication du fameux 2,8¢/kWh.

- Une situation de pénurie au niveau de l'énergie causée à la fois par une faible hydraulicité qui persiste depuis plusieurs années ainsi que par les ventes dans les réseaux externes.

  C'est comme si notre courtier en transport de marchandises manquait de carburant pour alimenter sa flotte de camions.

  Cette situation désavantage beaucoup Hydro-Québec car à moyen terme elle risque de mettre en péril son réseau à moins d'obtenir de l'assistance (de l'énergie) des réseaux voisins. Alors, Hydro-Québec se procure de l'énergie électrique à bon prix sur le marché « spot » afin de préserver le plus possible ses réserves d'eau. C'est ce qui explique aussi le fait qu'Hydro-Québec désire détourner des rivières dans des complexes existants sans nécessairement ajouter de puissance additionnelle.

  La conclusion, c'est qu'à court terme Hydro-Québec est surtout intéressée à se procurer de l'énergie électrique et non pas de la nouvelle puissance. La conséquence pour l'offre des mini-centrales est directe. C'est ce que nous examinerons plus en détail à la section 5 du mémoire.

4.3 LES PROJETS EN RÉPONSE À LA DEMANDE

Répondre à un besoin de base ou de pointe? Quand? Et avec quoi? Et pour qui?

Le parc d'équipements d'Hydro-Québec doit répondre à la demande d'électricité *en tout temps* avec un service qui se veut *fiable.* On parle alors de fiabilité du service et de garantie d'alimentation dans le temps.

Or, la puissance demandée varie dans le temps. C'est la caractéristique principale du besoin que les équipements devront combler. En effet, non seulement les prix des équipements de production varient suivant leur nature (le mode de production d'électricité), mais le prix du produit offert variera lui aussi en fonction du service qu'il sera appelé à fournir.

Pour illustrer le phénomène, on classe les niveaux de puissance électrique demandée sur un réseau dans le temps pour obtenir ce qui est communément appelé dans le jargon, la courbe des puissances classées. Une fois établie, celle-ci peut facilement e être interprétée.

Par exemple, ***20 % de la puissance du réseau n'est appelée que 1 % du temps, moins de 100 heures par année***. On désigne ce phénomène de « l'appel de fine pointe ou de puissance de fine pointe ».

Par ailleurs, ***40 % de la puissance du réseau est demandé tout le temps***. C'est ce qu'on appelle « la puissance de base ».

Par analogie, c'est comme si notre courtier en transport de marchandise devait fournir 20 % de sa flotte de camions que 1 % du temps, et 40 % de sa flotte tout le temps.

A 50 % du temps, la puissance appelée par rapport à la puissance totale installée du réseau définit ce que nous appelons, **le facteur d'utilisation du réseau.**

Les choix des équipements à utiliser seront alors faits en fonction des amortissements annuels dans leurs coûts d'investissements ainsi qu'en fonction de leurs coûts d'exploitation.

Nature des équipements de production d'électricité

S'agit-il d'un investissement premier important que l'on peut facilement amortir en produisant beaucoup d'énergie par unité de puissance avec des coûts d'exploitation très faibles? i.e. de grands complexes hydroélectriques avec d'immenses réservoirs d'eau? Ceux-ci pourront fournir de la puissance de base. Le coût exprimé par unité d'énergie, ¢/kWh sera alors relativement faible (quelques ¢).

Ou bien s'agit-il d'un investissement plus modeste mais dont les coûts d'exploitation sont relativement plus élevés comme les centrales thermiques alimentées par des combustibles fossiles? On s'en servira pour rencontrer des besoins de pointe. Le coût de production exprimé en unité d'énergie pourrait alors être élevé, voir très élevé (de 5 ¢ à plus d'un $) dépendamment des paramètres utilisés dans les calculs dont le facteur d'utilisation de l'équipement (capacité utilisée en moyenne par rapport à sa capacité totale).

L'on constate que dépendamment de la structure des coûts de production d'un projet (investissement vs. frais d'exploitation), certains projets conviennent davantage à produire de l'électricité en « base » et d'autres, en « pointe ».
Plusieurs autres facteurs comme la garantie de livraison à long terme ou des

excédents temporels sans garantie de centrales au fil de l'eau sont pris en consi-

dération dans les choix des équipements mais une notion refait surface : ***la valeur du service rendu*** à l'acheteur.

Projets considérés par Hydro-Québec

Pour rencontrer ses besoins à long terme (8 000 MW et 40 milliards de kWh sur 10 ans), Hydro-québec doit évaluer, comparer et choisir toute une gamme de projets. En termes de planification de réseau, à cause des délais impartis dans la réalisation des grands projets, c'est pour bientôt…

Parmi les projets envisagés , nous en illustrons quelques uns. Ils nous aiderons à comprendre les choix d' Hydro-Québec?

Nous utilisons la méthode de l'actualisation des flux monétaires pour comparer le coût unitaire des projets. En utilisant les mêmes hypothèses quant aux paramètres technico-économiques de base (coût du capital, taux d'inflation, facteur d'utilisation) cette méthode uniformise et permet de comparer des flux monétaires différents car elle tient compte de la valeur de l'argent dans le temps. Il ne s'agit pas cependant d'un prix de revient calculé à un moment donné bien que la procédure comptable inhérente dans la méthode d'actualisation puisse être expliquée et comparée aux méthodes comptables.
Il s'agit d'un prix « actualisé » s'appliquant sur toute la période.
Voici les projets.

1. Le projet Ste-Marguerite 3 : un projet de pointe de 882 MW

Le projet Ste-Marguerite 3 présentement en construction est passé dans le répertoire des rivières d'Hydro-Québec d'un potentiel de 250 MW (puissance nominale intrinsèque à 100 % du temps) à 319 MW (comme projet de base à un facteur d'utilisation de 80 %). Il se situe maintenant à 882 MW avec un facteur d'utilisation de 37 %! ? Avec un coût d'investissement prévu de 2,1 milliard $1992 et une période d'amortissement de 50 ans, on calcule (par la méthode de l'actualisation des flux monétaires) le coût de la production à 6,0 ¢/kWh avec un coût de capital 8 % , et à 7,4¢/kWh avec un coût de capital 10%. Le coût fourni par Hydro-Québec avec les mêmes données de base (puissance, investissement , facteur d'utilisation et intérêt de 8%) est de 4,2 ¢/kWh (Probablement une méthode comptable d'amortissement qui favorise un faible prix de revient… Ce n'est pas si mal comme coût pour de l'énergie de pointe, n'est-ce pas?

2. Le projet Lower Churchill Falls

Il s'agit d'un projet de production d'électricité de base d'envergure dont Hydro-

Québec achèterait 2 000 MW de puissance ferme sur une base garantie à long terme . Le coût évalué en dollards d'aujourd'hui est de 4,5 ¢/kWh.

3. Le projet Tabaret en Abitibi-Témiscamingue

Selon les renseignements que nous possédons, il s'agirait d'un projet de 120 MW dont le coût serait évalué à 230 millions $ (1999). Au facteur d'utilisation prévu de 40 %, donc un projet de pointe, le prix de revient de la production se situerait à 4,5 ¢/kWh (coût de capital de 8 %) et à 5,5 ¢/kWh (coût de capital de 10 %).

Ce projet situé sur le lac Kipawa remplacerait deux autres projets, privés ceux-là , l'un au barrage Kipawa et l'autre au barrage Laniel d'une capacité totale d'environ 90 MW. Le facteur d'utilisation équivalent des projets privés serait alors de 53 % (la même quantité d'eau). A supposer un même coût unitaire de réalisation ($/kW) et les mêmes hypothèses quant aux paramètres économiques, le prix de revient des options privées serait de 4,1 ¢/kWh (coût de capital de 8 %) avec autant d'énergie électrique car il s'agit de la même quantité d'eau, mais avec moins de puissance installée. Toutefois, en réalité, les projets privés utiliseraient des infrastructures existantes, les barrages, tandis qu'Hydro-Québec devra ériger un nouveau barrage à son emplacement. Malgré tout, Hydro-Québec n'offre que 2, 81 ¢/kWh pour le même produit provenant du secteur privé!?

On voit très bien par cet exemple qu'en ce moment, Hydro-Québec n'est pas intéressée à financer de la nouvelle puissance installée sur son réseau principal (la réalisation de Ste-Marguerite ayant été décidé il y a lontemps déjà), mais lorsqu'il s'agit d'écréter des pointes locales comme en Abitibi, elle désire réaliser elle-même un aménagememt à un coût beaucoup plus élevé que le prix qu'elle offre pour acheter l'électricité, surtout que dans ce cas, le coût des projets privés s'avèrerait inférieur! Incidemment, Hydro-Québec a déjà obtenu l'autorisation gouvernementale de procéder (Un projet de 120 MW inaccsessible au secteur privé (plus de 50 MW…) vs. deux projets d'environ 45 MW chacun). L'avant-projet est à l'étude. ***Il s'agit bel et bien ici d'un nouveau projet dont Hydro-Québec « investira » dans la composante « puissance », la composante « investissement » de l'hydroélectricité.***

Par ces exemples, nous espérons avoir mis en évidence l'importance de bien connaître la nature spécifique des besoins de l'acheteur ainsi que le contexte et la situation de son réseau pour qu'ensuite le producteur puisse être en mesure de rendre le service requis et être payé équitablement .

4.4 EVOLUTION DE L'OFFRE AUX PRODUCTEURS PRIVÉS

Tarification proposée par Hydro-Québec

Le prix uniforme offert par Hydro-Québec pour l'électricité provenant des producteurs privés est jusqu'à présent de 2,81 ¢/kWh. Voyons d'où provient ce chiffre. Conservons cependant à l'esprit le fait qu'Hydro-Québec est en situation de surplus au niveau de la puissance installée.

La tarification préconisée par Hydro-Québec, analysée et rejetée par la Régie de l=énergie, se fondait sur les critères suivants :

- la valeur à payer pour l=achat d=électricité en provenance des réseaux voisins; il s=agit principalement d=énergie électrique sur le marché «spot »;

- la valeur marginale de la composante énergie de l=électricité produite sur son réseau, 0,0287 $ par kilowatt-heure ($/kWh) en l997 ;

- la valeur moyenne de l=électricité produite sur son réseau, soit 0,035 $/kWh.

En d=autres termes , Hydro-Québec prétend qu=elle peut se procurer de l=électricité à bon prix à partir du marché «spot » (valeur moyenne variant de 0,015$us/kWh en période hors pointe à 0,035 $us/kWh en période de pointe en 1997).

En conséquence le prix maximum qu=elle est disposée à payer à des producteurs privés du Québec est de 0,0281 $/kWh, soit très près de la composante Aénergie@ de son coût marginal de production.

Dans ces conditions où il n=est pas requis de se procurer de la nouvelle capacité de production, Hydro-Québec cherche seulement à se procurer des kilowatts-heures (de l=énergie à bon marché) pour lesquels elle offre moins de 3 cents (canadiens) pour les obtenir.

Mais le jour où elle devra installer de la puissance additionnelle sur son réseau que fera-t-elle?

Nouvelles propositions à l'horizon?

Récemment, les responsables de la production privée à Hydro-Québec ont proposé des nouvelles formules d'entente mais il appert que ces initiatives ne soient pas

encore approuvées par la haute direction de l'entreprise. Il s'agit d'un guide pour lui soumettre des propositions de projets de mini-centrales et d'une proposition type de lettre d'entente.

Le contenu peut être résumé ainsi :

- le prix de base offert, soit 2,81 ¢/kWh;
- la répartition d'un prix de l'électricité entre les composantes énergie et puissance…(il s'agit de la reconnaissance de la composante « puissance » dans la fourniture d'électricité);
- un partenariat had-hoc pour la vente dans les marchés externes et un partage des recettes si le prix de vente d'Hydro-Québec dans les marchés était plus élevé que le prix de base;
- la reconnaissance de l'autorité de la Régie de l'énergie et de l'intention d'ajuster le prix de base à la valeur qu'en proposera la Régie.

Ces initiatives nous indiquent tout au moins une nouvelle prise de conscience mais nous sommes loin de la reconnaissance de la valeur du service rendu à l'acheteur.

5. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA RÉGIE

. Taille et quote-part
. Durée du programme
. Le prix d=achat: - selon tarif économiquement acceptable
- selon tarif socialement acceptable
. Modalités d=implantation

A la section 2, Les Prémisses, nous avons défini des principes et des concepts.
A la section 3, Le marché et les besoins, nous avons examiné les tendances du marché
A la section 4, l'offre d'Hydro-Québec, nous avons tenté de comprendre.

Nous pouvons maintenant répondre aux questions de la Régie de l'énergie en utilisant le contenu précédent comme guide de notre discussion.

Nous rappelons au lecteur les fondements « économiques » de notre argumentation et nos engagements:

Les types de marchés considérés: monopolistique et libre

Un tarif économiquement acceptable
dicté par la valeur du service rendu
à l'acheteur dans un marché donné.

La tarification socialement acceptable : si la mesure des répercussions socio-économiques d'un projet le justifie, la bonification tarifaire devrait se limiter au seuil de rentabilité jugé acceptable pour la société.

Nos engagements :
- Prioriser la valorisation de l'environnement
- Suivre les règles du jeu

5.1 TAILLE ET QUOTE-PART

Taille des mini-projets hydroélectriques

Hydro-Québec et Régie de l'énergie

Dans son Plan stratégique de développment 1998-2002, page 36, Hydro-Québec classe les mini-projets hydroélectriques du secteur privé en deux catégories :

1. Les mini-projets de moins de 10 mégawatts se qualifiant parmi les projets dits "d=énergie renouvelable" dont il faut encourager la réalisation et dont Hydro-Québec se propose d=acheter un montant fixe annuel de nouvelle capacité.

2. Les mini-projets supérieurs à 10 mégawatts mais inférieurs à 50 mégawatts dont Hydro-Québec se propose d=acheter la production.

Dans les deux cas la Régie de l=énergie devra se prononcer sur le tarif qu=Hydro-Québec sera tenue d=offrir. Dans les deux cas aussi, la Régie de l=énergie devra déterminer les montants de nouvelle capacité de production annuelle d=électricité qu= Hydro-Québec sera tenue d=acheter.

Le projet de centrale hydroélectrique Les Escoumins se classe alors dans la première catégorie, c=est-à-dire parmi les projets *d=énergie renouvelable* de mini-centrales hydroélectriques.

Notions liées à la taille des projets

Plusieurs notions sont intimement liées à la taille d'un projet de production surtout si celle-ci est petite:

- **Prototype :** chaque projet hydroélectrique est un prototype en soit. Il peut être conçu en utilisant des concepts modulaires et normalisés d'équipements mais il n'en demeure pas moins qu'il dépend des données que lui confère un site dans la nature.

- **Coût :** plus un projet est petit, moins la marge de manœuvre est grande et plus les coûts unitaires de production risques d'être élevés.

- **Tarification :** en principe, tous les projets devraient avoir la même tarification « économiquement acceptable » basée sur la valeur du service rendu à l'acheteur sans considération de la taille du projet. Cependant, si les autorités gouvernementales désirent valoriser le patrimoine, libre à eux d'appliquer le concept de la tarification « socialement acceptable ».

- **Développement technologique :** les petits projets d'énergie renouvelable font appel à des concepts de normalisation des équipements donc de développement technologique. Les technologies doivent alors être comparées et être placées sur un même pied. Par exemple, les éoliennes vs. les mini-centrales (mini et micro-turbines) hydroélectriques.

Réponse à la question concernant la taille:

La taille des mini-projets réservée au secteur privé fut déjà définie par les autorités gouvernementales : elle est limitée à 50 MW.

En principe elle pourrait être augmentée au gré des autorités.

Une distinction pourrait cependant être faite en fonction de nouvelles technologies à développer. Par exemple, si on désirait encourager le développement technologique des micro-turbines disons de 10 à 200 kW, pour applications diverses (communautés rurales ou éloignées, ici ou dans les pays en voie de développement), il y aurait alors lieu de créer une catégorie « micro-centrales ».

Quote-part

Concernant la quote-part, deux relations nous viennent à l'esprit : celle des besoins à satisfaire et celle de satisfaire les aspirations d'une nouvelle infrastructure industrielle.

Satisfaction des besoins

Selon les principes économiques que nous avons retenus, que ce soit dans les hypothèses d'une économie de marché monopolistique ou libre, l'ampleur des besoins à satisfaire dépasse de plusieurs magnitudes le potentiel économiquement réalisable en ce moment des mini-centrales. Le libre cours devrait alors déterminer la quote-part.

Conséquemment, il n'y aurait pas en principe de limite à la quote-part des mini-centrales. Elles pourraient alors satisfaire les besoins autant que faire se peut mais à certaines conditions toutefois :

Conditions préalables :

- que la valeur du service rendu à l'acheteur soit équitablement établie
- que les règles du jeu soient suivies

Nos prévisions :

Avec l'adoption des concepts tarifaires recommandés, tarif « économiquement acceptable » et tarif « socialement acceptable », nous cryons qu'il pourrait **s'entreprendre** au Québec un minimum de 500 MW pouvant atteindre 750 MW de nouvelle puissance installée à partir de mini-centrales hydroélectriques d'ici trois à cinq ans. Pourquoi?

Parce que le produit offert serait de l'électricité de puissance et d'énergie fermes , garanties à long terme, et que sa valeur à l'acheteur aurait été équitablement mesurée et offerte aux marchés en suivant les règles du jeu.

La nouvelle capacité installée ne représenterait même pas 2% de celle du réseau.

A plus long terme (10 ans) cependant, la nouvelle capacité pourrait atteindre près de 2000 MW, c'est-à-dire, environ 5 % de la capacité du réseau ou 25 % de notre estimation des nouveaux besoins en puissance sur le réseau.

En escomptant le projet d'achat de 2 000 MW des chutes Lower Churchill, où Hydro-Québec se procurera-t-elle les 4 000 autres mégawatts (MW) requis? Et à quel prix? La réponse est dans la recette… Pourquoi alors Hydro-Québec n'offre-t-elle pas aujourd'hui, au secteur privé, la valeur actualisée de ses besoins futurs en nouvelle capacité? Elle aurait au moins la garantie de se les procurer à temps?

Peut-être qu'Hydro-Québec désirera-t-elle s'associer avec le seteur privé qu'il soit québécois ou américain pour réaliser de nouveaux projets? Et pas seulement des projets inférieurs à 50 MW? C'est déjà commencé aux Etats-Unis…

Vous vous souvenez de l'ampleur des besoins dans le Nord-Est?

<u>Infrastructure industrielle</u>

Nous sommes dans l'ère de la déréglementation à l'échelle internationale dans le but de satisfaire les impératifs de la mondialisation des marchés.

Dans ce contexte, tous les secteurs industriels sont à la recherche de missions mondiales pour justifier et rentabiliser leurs investissements. C'est le cas par exemple du secteur automobile, des télécommunications et des manufacturiers d'équipements.

La taille du marché du Québec n'arriverait pas à elle seule à justifier des implantations industrielles d'envergure, nous le savons tous. Par exemple, dans le secteur hydroélectrique, les commandes de gros équipements pour satisfaire les besoins du Québec ne justifient pas à elles seules les investissements industriels dont nous bénéficions. Plusieurs autres facteurs doivent alors être pris en considération. Toutefois, comme le dit l'annonce, **ça aide…**

Il revient alors aux autorités gouvernementales de fixer un minimum jugé acceptable pour soutenir une capacité manufacturière existante, mais tenter d'en créer une nouvelle sans élaboration d'une stratégie de développement au niveau mondial serait utopique.

Par ailleurs, il ne serait évidemment pas tout à fait de mise pour des entreprises représentant un secteur privé d'intervention dans l'économie, de justifier leur existence et leur développement par des revendications monopolistiques…

Encore une fois, nous recommandons le libre cours en cette matière.

Avantages de la mini-production hydroélectrique privée

Voici une liste d'avantages comparatifs à prendre en considération :

Général :

- Un report ou une diminution des investissements et une réduction des besoins d'emprunts :

  En reconnaissant le fait que lorsqu'un producteur privé aménage une nouvelle centrale à ses propres frais pour vendre ensuite l'électricité sous forme garantie à long terme, Hydro-Québec ne prend pas le risque, ne construit pas et n'a pas à investir. Par conséquent elle n'a pas non plus à emprunter, ce qui contribue à réduire le fardeau de garantie gouvernementale des obligations d'Hydro-Québec aidant ainsi à maintenir la cote de crédit du Québec sur les marchés financiers. Sur 10 ans, 2 000 MW, donc près de 4 milliards $.

- Coûts de réalisation moindres

  En supposant que les règles du jeu soient bien établies et suivies, la concurrence (entrepreneurship, l'imagination, l'innovation, etc.) entre les projets du secteur privé devrait permettre de réaliser les projets à moindre coût. A l'appui de cette déclaration nous vous référons au projet Lac Robertson où pour se procurer une puissance additionnelle de quelque 20 MW en territoire isolé, Hydro-Québec a dû débourser autour de, sinon plus de 300 000 000 $. Cela fait 15 000 $ du kilowatt installé…

- Une injection de fonds privés dans l'économie du Québec avec tous les avantages que cela procure au niveau de la création d'emplois, des retombées économiques et des taxes perçues par les différents paliers de gouvernement.

Petits versus grands projets

- La réalisation de petits projets permet de les rendre productifs rapidement. La nouvelle capacité installée devient disponible à court terme (bénéfique pour Hydro-Québec) contribuant aussi à battre l'inflation. De plus, les retombées économiques sont directes et immédiates pour le milieu environnant.

- Un outil de développement régional. Les mini-projets de production privée peuvent se réaliser concourramment dans plusieurs régions du territoire à la fois, ce qui n'est pas le cas des projets d'envergure. En plus,

    - ils sont un levier de développement économique pour les communautés éloignées ou isolées;
    - les projets permettent de valoriser le patrimoine (sites désaffectés), l'environnement et le milieu (industrie touristique et récréative, l'éducation, la nature).
    - ***les projets offrent la possibilité de faire participer pleinement les communautés autochtones à leur réalisation, contribuant ainsi à l'émancipation des peuples autochtones..***

Hydroélectrique versus autres sources de production

- Le développement de notre ressource naturelle et renouvelable produit un impact supérieur sur l'économie du Québec; un contenu québécois de beaucoup supérieur aux autres modes de production et des retombées économiques supérieures pour le Québec. Un dollar ($) d'hydroélectricité entraîne des retombées économiques de presqu'autant dans l'économie du Québec tandis que pour un projet thermique il ne reste que 20 à 40 ¢ au Québec (beaucouip d'importation).

- La réalisation de mini-projets hydroélectriques contribue au maintien et au développement de l'industrie hydroélectrique déjà installée au Québec.

- L'hydroélectricité s'harmonise bien avec d'autres sources d'énergie renouvelables telles les éoliennes. Modes complémentaires de production.

- L'hydroélectricité s'harmonise bien aussi avec des projets thermiques. Une complémentarité permettant d'offrir des systèmes autosuffisants pour rencontrer

les variations dans la demande d'électricité (fournir la demande de pointe d'un réseau isolé, chauffer les édifices, etc.).

- Par rapport aux projets thermiques, l'hydroélectricité est moins polluante non seulement au plan local mais les exportations d'hydroélectricité contribuent à réduire les émanations polluantes des réseaux thermiques voisins.

Pour Hydro-Québec et son réseau

- Les mini-projets hydroélectriques privés offrent une nouvelle capacité de puissance installée et garantie à long terme sur le réseau d'Hydro-Québec contrairement à l'électricité en provenance du marché « spot » constituée de surplus d'énergie à court terme. Ils permettent aussi d'écréter les pointes locales du réseau. Enfin, ils permettent d'offrir des garanties d'alimentation plus fiables aux clients.

- Les mini-projets hydroélectriques peuvent à court terme procurer à Hydro-Québec de l'énergie additionnelle contribuant ainsi au redressement du déficit énergétique (la pénurie de carburant, d'eau) de l'entreprise.

- Les mini-projets hydroélectriques privés constituent de nouvelles sources d'approvisionnement pour Hydro-Québec et contribuent à réaliser des ventes additionnelles dans les marchés d'exportation (apport de puissance et d'énergie).

- Les mini-projets hydroélectriques offrent une sécurité accrue du réseau :

    - Ils permettent d'épargner des charges locales lors de pannes de réseau.
    - Ils contribuent à la diversification des centres de production.
    - Ils contribuent à maintenir un bon équilibre entre l'offre et la demande.
    - Ils contribuent à une restitution plus rapide du réseau après une panne.
    - Ils peuvent contribuer à maintenir la stabilité électrique des réseaux régionaux et celle du réseau principal.
    - En principe, les projets pourraient être utilisés comme réserve tournante voir même comme compensateurs synchrones sur le réseau.

- Les mini-projets hydroélectriques produisent des impacts bénéfiques sur le bilan énergétique du Québec :

    - augmentation de la part de l'électricité (de l'hydroélectricité à haut rendement énergétique)
    - contribution à l'augmentation de l'efficacité énergétique du bilan
    - contribution à l'indépendance énergétique

Au plan des exportations

- Possibilité d'exporter de l'expertise (savoir faire) pour contribuer à l'électrification de villages et de régions dans des pays étrangers ainsi qu'à la formation de ressources humaines locales qualifiées.

- Possibilité d'exporter des nouvelles technologies (micro-turbines en polymer).

En conclusion à ce chapitre, seulement environ 40 % du potentiel hydroélectrique du Québec fut développé jusqu'à présent.

> *Dans une étude réalisée en 1983, Kidder,Peabody & Co. qualifiait Hydro-Québec "The World's Premier Electrical Energy Company" car la production de son potentiel ultime pendant 100 ans dépassait largement le contenu énergétique de toutes les réserves de pétrole du monde (80 000 milliards de barils versus 57 000).*

De celui-ci, le potentiel intrinsèque ultime des mini-projets (jusqu'à 100 MW) sur le territoire du Québec s'établit à quelque 10 000 MW. Les besoins du Nord-Est pour les 10 prochaines années atteignent 25 à 30 000 MW et ceux du Québec 8 000 MW.

Nous croyons alors qu'Hydro-Québec est dans une position prévilégiée pour agir comme ***fer de lance*** du renouveau de l'hydroélectricité en Amérique du Nord et qu'***elle aurait tout intérêt à recourir au secteur privé des mini-centrales*** pour combler une partie de ses besoins futurs. Elle pourra aussi entreprendre de nouveaux travaux d'envergure en association avec le secteur privé.

> *En effet, selon une étude récente (1996) de Moody's Investors Service Inc. de New York, un service de cotation des titres de compagnies, Hydro-Québec est jugé le producteur électrique de la région du Nord-Est le plus apte à conquérir les marchés compte tenu des très faibles coûts variables de son réseau hydroélectrique. De fait, selon les résultats de l'étude, Hydro-Québec est pratiquement le seul parmi les producteurs de la région qui pourrait rencontrer ses coûts fixes et faire un profit par la vente de la composante énergie de son électricité (la composante puissance dans les prix étant évidemment exclue de l'analyse).*

En d'autres mots, Hydro-Québec est jugée comme étant l'entreprise la plus rentable du lot et la plus apte à conquérir un marché déréglementé. Il est par conséquent dans l'intérêt du Québec d'apporter son concours au développement durable de la région. Ce faisant, nous pourrons mettre à profit l'héritage de nos réalisations, faire renaître et faire à nouveau valoir l'initiative et l'entrepreneurship québécois dans ce domaine et assurer au Québec son propre développement.

C'est une occasion unique et défi historique à saisir. Quant à nous, Le Conseil montagnais Essipit, nous ne demandons pas mieux que d'y participer.

5.2 DURÉE DU PROGRAMME

Que ce soit dans une économie de marché libre ou monopolistique, et pour les mêmes raisons que celles énoncées précédemment, la durée du programme ainsi amorcé n'aurait pas de limite. Le programme se réaliserait autant que les conditions économiques de réalisation le permettraient.

Toutefois, ils serait peut-être de mise de réexaminer la situation à moyen terme, disons à tous les 5 ans.

Notre énoncé n'a pas qualifié la nature de la tarification qui serait appliquée mais le programme serait entrepris en appliquant un tarif « économiquement acceptable » suivi d'un tarif « socialement acceptable » ***lorsque requis et possible***.

5.3 LE PRIX D=ACHAT

QUE DEVRAIT-IL ÊTRE?

Nous recommandons que soient appliqués les concepts de tarification « économiquement acceptable » et de « socialement acceptable » préalablement définis.

Nous prévoyons que le prix qui sera payé en dollars d'aujourd'hui serait de l'ordre de 5 à 6¢/kWh tarification « économiquement » et « socialement » acceptables comprises.

Les types de marchés considérés: monopolistique et libre

Nous référons le lecteur aux parties 2.3 et 2.4 du mémoire.

DISCUSSION

Pour alimenter la discussion ainsi que pour la bonne compréhension des choses, nous vous présentons l'argumentation suivante :

TARIF « ÉCONOMIQUEMENT ACCEPTABLE »

Un tarif économiquement acceptable
dicté par la valeur du service rendu
à l'acheteur dans un marché donné.

Définition du besoin et l'obligation de mesurer la valeur du service offert :

Par exemple, s'agit-il d'une livraison d'électricité garantie en puissance et en énergie dans le temps ? Ou seulement de surplus d'énergie électrique non garantis ? Quel service l'électricité offerte rendra-t-elle au réseau acheteur ? Quel type d'équipement remplacera-t-elle sur le réseau ? De l'équipement de base ou de pointe ? Enfin, quel sera l'investissement qui sera reporté ou diminué grâce à l'électricité achetée ? Autrement-dit, quel prix le réseau-acheteur est-il disposé à payer pour se procurer le service offert et en reconnaissance de celui-ci ?

Il est évident pour le Conseil montagnais Essipit que le tarif actuel proposé par Hydro-Québec repose uniquement sur des prémisses de marchés concurrentiels et déréglementés de l=électricité et qu=il ne reconnaît d=aucune façon le service rendu.

Paramètres à prendre en compte pour la tarification « économiquement acceptable » de la production privée :

La tarification qui doit être offerte à la production privée d=électricité comme celle qui proviendra de la mini-centrale Les Escoumins doit tenir compte des paramètres suivants :

- Hydro-Québec doit reconnaître qu= elle a pour premier objectif de satisfaire les besoins de la demande interne du Québec. A ce titre, elle devra se procurer dans le temps non seulement des kilowatts-heures mais aussi de nouveaux kilowatts: environ 8,000,000 d=ici 2010. Ou bien elle les produira elle-même, ou elle les achètera de l=extérieur du Québec, ou elle les achètera au Québec à partir d=autres producteurs. Ou bien aussi, d'autres formes d'énergie se substitueront à l'électricité.

- Reconnaître la composante puissance (l=investissement) dans la production d=électricité pour satisfaire les besoins.

- Reconnaître le fait que les producteurs privés d=hydroélectricité n=offrent pas que de l=électricité de surplus à court terme, mais qu=ils garantissent l=électricité produite sur une base à long terme.

- Reconnaître que la nouvelle capacité offerte à Hydro-Québec par le secteur privé permet de reporter d=autant ses propres investissements dans le temps. Autrement dit, Hydro-Québec n=a pas à construire ni à investir. Cela produit des répercussions bénéfiques sur sa situation financière ainsi que sur le crédit du Québec.

Par ailleurs, il faut admettre qu=Hydro-Québec a aussi des besoins de pointe à satisfaire et que ce coût de l=énergie produite est plus élevé (répartition de la production pour une centrale donnée sur un nombre d=heures réduit, c=est-à-dire un facteur d=utilisation réduit).

Lorsque Hydro-Québec doit se procurer de la nouvelle capacité, elle doit évidemment tenir compte de son investissement dans la détermination du prix de revient. Quels sont les paramètres utilisés? Taux d=inflation, coût du capital, période d=amortissement, vie utile, coûts directs et indirects, coûts de production et de transport et le facteur d=utilisation dans le temps du nouvel équipement ?

D=autres questions doivent être posées : Hydro-Québec tient-elle compte de la valeur résiduelle de la réaffectation d=une vieille centrale? Des pressions à la hausse dans les coûts de production? L=équité tarifaire envers les nouveaux producteurs privés comparativement aux producteurs privés existants ? Du fait que l=hydroélectricité est renouvelable et comparativement aux autres modes de production, qu=elle pollue moins ? Que les nouvelles retombées économiques régionales sont immédiates lorsqu=elles découlent de nouveaux investissements des producteurs privés? Ces deux dernières considérations font plus précisément partie de la discussion au sujet d'une tarification « socialement acceptable ».

Voilà donc autant de paramètres et de principes à tenir compte dans la fixation des tarifs à établir pour la production d=électricité qu=elle soit de provenance interne à Hydro-Québec ou du secteur privé, dans une économie de marché, soit réglementée, soit libre.

La valeur d'une nouvelle production hydroélectrique au Québec

La valeur intrinsèque d'une production *hydroélectrique* réside surtout dans la composante "puissance" de sa production. En effet, les infrastructures sont construites pour rencontrer des besoins en puissance ainsi qu'en énergie de la demande d'électricité mais le coût marginal de la composante "énergie" est faible compte tenu du fait que la ressource utilisée pour produire est de l'eau renouvelable à très bon marché.

Alors que les autres modes de production d'électricité possèdent des coûts élevés de combustible et des frais d'entretien, sujets par ailleurs à l'inflation, l'investissement relativement plus élevé dans un aménagement hydroélectrique est compensé par des frais d'exploitation très peu élevés.

Conséquemment, la puissance représente la composante "investissements" dans une centrale hydroélectrique qu'un producteur tente d'amortir le plus possible par une production élevée et garantie d'énergie électrique. On se doit alors de reconnaître la composante "puissance" dans la satisfaction des besoins en électricité.

Deux commentaires :

- C'est d'ailleurs ce qu'Hydro-Québec fait dans sa tarification envers ses abonnés. En effet, tous les tarifs possèdent soit implicitement ou soit explicitement une composante puissance et une composante énergie dans la consommation d'électricité.

- C'est aussi la raison pour laquelle qu'avec l'hydroélectricité, un producteur peut s'engager dans des ventes garanties non seulement d'énergie mais aussi de puissance sur une base à long terme. Autrement dit, la puissance installée est disponible à long terme.

Arguments pour reconnaître la valeur de la composante puissance (investissement)

Pour le bénéfice du lecteur, lorsqu'un grand producteur d'électricité a recours à la production privée, il se trouve à reporter d'importants investissements. Pour illustrer, chaque kilowatt qu'Hydro-Québec achète du secteur privé pour 20 ans, réduit ou reporte un investissement dans un nouveau projet au coût marginal du réseau, c'est-à-dire, de plusieurs milliers de dollars. N'oublions pas non plus que ledit kilowatt ne deviendrait disponible qu'au moment de la mise en service du nouveau projet d'Hydro-Québec, c'est-à-dire, dans 7, 8 ou 10 ans. Il est évident cependant qu'Hydro-Québec doit acheter l'électricité produite au moment où elle devient disponible, à environ 350 $ par année (5ç/kWh), qu'il y ait des surplus temporaires sur le réseau ou pas. Les comparaisons avec les coûts moyens du réseau ou les prix à l'exportation sont alors complètement futiles. La question posée est: combien sommes-nous disposés à payer pour se procurer de l'électricité sans avoir à investir ou en reportant dans le temps un investissement important.

Comme nous l'avons déjà constaté, en ce moment, Hydro-Québec a des surplus de puissance sur son réseau et cette situation prévaudra pour quelques années encore. Après, Hydro-Québec devra à nouveau construire des aménagements pour se procurer une capacité additionnelle de puissance ou bien elle devra acheter de la puissance électrique pour satisfaire les besoins de pointe de son réseau interne.

Dans la pratique généralement recommandée et admise, un réseau électrique doit conserver un niveau de réserve en équipements et de réserve tournante (« au neutre ») suffisants pour se prémunir contre les aléas de la demande et les bris d'équipements. Il devient alors téméraire sinon dangereux de tenter de combler des déficits de puissance par des achats d'électricité sur le marché "spot". C'est justement cette situation précaire chez des réseaux voisins qui a permi à Hydro-Québec dans le passé d'exporter de grandes quantités d'électricité sur une base à long terme. Les clients achetaient de l'hydroélectricité considérée garantie pour rencontrer leurs besoins primordiaux sur leurs réseaux alors qu'il s'agissait en réalité d'énormes surplus d'Hydro-Québec. Il est par conséquent d'obligation pour Hydro-Québec de ne ménager aucun effort pour satisfaire en priorité les besoins de sa clientèle au Québec, tant en puissance qu'en énergie électriques.

L'une des prémisses retenues à l'origine pour réaliser de grands ouvrages comme celui de la baie James était justement d'aménager toute la capacité possible du complexe sachant que celle-ci dépasserait les besoins courants et à moyen terme, et par conséquent d'exporter les

surplus temporaires de plusieurs années aux réseaux voisins. Ce principe fut malheureusement mis de côté par la suite en ajoutant de la puissance d'appoint au complexe pour "équilibrer" sic... le réseau, c'est-à-dire, faire correspondre davantage les besoins du réseau interne à la capacité de production tant en puissance qu'en énergie. De près de 70 % qu'il était, le facteur d'utilisation du complexe de la Baie James a maintenant pratiquement rejoint celui du réseau à près de 60 %. La conséquence, c'est que nous avons présentement des surplus de puissance mais pas en énergie, ce qui fait que le niveau des ventes à l'exportation a du être réduit (1996), 1997 et 1998 ? De plus, Hydro-Québec est présentement à la merci de dame Nature, l'hydraulicité, car son niveau de réserves est trop bas. La nouvelle production du secteur privé viendrait justement contribuer à augmenter les réserves.

Deux questions à Hydro-Québec

- La première question : combien Hydro-Québec est-elle disposée à investir ou payer maintenant pour rencontrer ses besoins en pointe (puissance) du réseau lorsqu'elle manquera de puissance installée en 2003, 2004 ou 2005? (Concept de la valeur actualisée des investissements futurs).

- La deuxième question : tôt ou tard, Hydro-Québec devra investir pour se procurer de la puissance additionnelle sur son réseau. Est-elle disposée à reconnaître que toute nouvelle production en provenance du secteur privé contribuera dans le temps à satisfaire ce besoin et quel prix serait-elle disposée à payer maintenant pour se garantir cette puissance additionnelle? (Concept de la valeur actualisée des investissements futurs).

La Régie de l=Énergie a rejeté l=approche tarifaire d=Hydro-Québec

Dans son avis au gouvernement du Québec, concernant les modalités d=établissement et d=implantation des tarifs de fourniture d=électricité, la Régie de l=énergie du Québec se prononce contre la méthode et la proposition de tarification de la fourniture d=électricité proposées par Hydro-Québec.

Dans son rapport à la Aconclusion générale, considérations futures et recommandations@ elle indique :

AOr, en vertu de la formule proposée pour les tarifs de fourniture d=électricité, Hydro-Québec préconise un mode de réglementation de la production sur la base du prix de la production déjà compris dans les tarifs actuels@ ;

ADe façon générale, la Régie rejette le mode de réglementation de la fourniture d=électricité par les prix, tel que proposé par Hydro-Québec. En lieu et place dudit mode, la Régie recommande au gouvernement d=appliquer un mode de réglementation de la production par les coûts évités (équipements de remplacement) et servant à l=établissement des tarifs de fourniture d=électricité aux consommateurs québécois@.

Pour les *considérations futures sur la libéralisation des marchés* la Régie souligne :

ALe recours au marché pour obtenir un signal de prix représentatif suppose que des conditions minimales de concurrence existent ou sont mises en place. Ces conditions portent, entre autres, sur un nombre suffisant de producteurs, l=absence de pouvoir de marché concentré chez un acteur, une taille de marché permettant aux producteurs d=obtenir des rendements adéquats sur leurs investissements, ainsi que la possibilité pour les consommateurs d=optimiser leurs choix énergétiques inhérents à la satisfaction de leurs besoins@.

Enfin certaines recommandations de la Régie ont attiré particulièrement notre attention :

ALa Régie recommande :

- la mise en vigueur de l=article 52 de la Loi sur la Régie de l=énergie (L.R.E.) afin que tout tarif de fourniture d=électricité reflète le coût réel d=acquisition consenti par des producteurs d=électricité ;

- que la production d=électricité soit réglementée sur la base des coûts évités. La connaissance des coûts constitue le point de départ de la réglementation. Par la suite, la réglementation pourrait évoluer vers un allégement graduel ;

- que les risques et bénéfices inhérents aux activités de production nécessaires pour desservir la clientèle assujettie au règlement d=Hydro-Québec soient assumés par les consommateurs d=électricité et que ceux relatifs aux exportations et aux contrats spéciaux soient assumés par l=actionnaire ;

- que le coût évité d=Hydro-Québec serve notamment de référence pour l=examen des projets de production des nouvelles filières énergétiques proposées par des producteurs privés ainsi que des mesures d=efficacité énergétique ;

- que l=ouverture du marché de gros soit complétée en décrétant que les réseaux municipaux peuvent acheter leur électricité d=un fournisseur sis sur le territoire québécois ;

- que les tarifs de fourniture d=électricité d=Hydro-Québec soient dégroupés pour les réseaux municipaux de distribution d=électricité afin d=y refléter les composantes production et transport ;

- que pour favoriser la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable, l=encadrement réglementaire de la production , tel que prévu à la L.R.E. soit appliqué.

Tendances dans l'évolution des prix de l'électricité

Pressions à la baisse

En principe, l'ouverture des marchés et le jeu de la concurrence dans un système déréglementé devrait permettre aux consommateurs de payer moins cher l'électricité et c'est justement le cas présentement aux Etats-Unis. En effet, les *surplus* locaux et régionaux d'électricité se concurrencent et peuvent maintenant trouver preneurs au niveau national. Cette situation devrait durer encore plusieurs années.

D'autre part, cette concurrence a permis de mettre au point des systèmes énergétiques de production à prix justement, très concurrentiels. Par rapport aux coûts marginaux des équipements traditionnels telles les grandes centrales thermiques et nucléaires, ces systèmes offrent des prix souvent de 50 % inférieurs. Les systèmes de cogénération à cycles combinés sont très populaires.

Pressions à la hausse

- Prix spot : la valeur du fameux prix "spot" américain a augmenté depuis 1995. Il est passé de 2,5 cents(us) par kWh à 3,5 en 1997.

- Coût marginal dans les réseaux canadiens voisins : les coûts marginaux des réseaux voisins au Canada accusent des augmentations importantes. Celui d'Ontario Hydro se situe présentement entre 7 et 8 cents par kWh (à confirmer).

- Pressions à la hausse dans les prix d'électricité : les réseaux voisins devront entreprendre des programmes coûteux pour transformer et remplacer les vieilles centrales polluantes et désuètes; la puissance installée dans le Nord-Est électrique dépasse 150 000 MW et 60 % est d'origine thermique dont près du tiers, nucléaire. Même Hydro-Québec n'échappera pas à cette règle: son programme courant de modernisation de ses centrales excluant la centrale nucléaire Gentilly 2 dépassera les 2 millards de dollars. Au minimum, il faudra moderniser, dépolluer, transformer ou carrément remplacer 10 000 MW dans le Nord-Est d'ici 15 ans.

- Les nouveaux besoins en électricité nécessiteront la réalisation de nouvelles centrales électriques; à un très faible taux de croissance de seulement 1 %, il faudra installer plus de 20 000 MW d'ici 15 ans. Le taux de croissance courant dépasse 1,5 % et il risque fort bien d'augmenter. A ce taux de croissance nous parlons plutôt de 35 500 nouveaux mégawatts (MW) à rencontrer dans la région.

- les réseaux voisins seront aussi un jour aux prises avec des augmentations dans les prix des combustibles fossiles ainsi que dans la réalisation de programmes coûteux de dépollution.

Le prix pour la production privée

Somme toute, nous croyons que malgré les pressions à la baisse dues à l'existence d'un marché déréglementé de l'électricité, la valeur de la fourniture à long terme de la nouvelle capacité de production hydroélectrique que le secteur privé pourra offrir à Hydro-Québec augmentera. En d'autres termes, le libre marché de l'électricité devrait à moyen terme incorporer les pressions à la hausse dans les prix . À 4 cents (us)/kWh, le prix "spot" aux Etats-Unis vaudra déjà 6,0 cents en devises canadiennes.

Il s'agit aussi de distinguer l'électricité garantie à long terme de celle qui ne l'est pas. La question posée est: combien Hydro-Québec est-elle disposée à payer pour se procurer de l'électricité sans avoir à investir ou en reportant dans le temps des investissements importants?

Que ce soit un marché déréglementé ou libre, notre concept de mesurer la valeur du produit offert à l'acheteur pour satisfaire un besoin précis tout en respectant les règles du jeu devrait conduire à des réponses comparables quant à la détermination du tarif « économiquement acceptable ».

Or, d'après nos calculs, nous prévoyons que le prix qui sera payé en dollars d'aujourd'hui pour de la puissance et de l'énergie fermes garanties sur une base à long terme serait de l'ordre de 5¢/kWh. C'est le prix « économiquement acceptable ».

Nous tenons à souligner que quelque soit le degré de réglementation retenu, le principe de l'application d'un tarif « économiquement acceptable » peut et doit être retenu.

Nous répétons le fait que nous désirons jouer les règles du jeu et que nous croyons qu'à moyen terme, il sera préférable de libéraliser le marché de l'électricité au Québec.

TARIF « SOCIALEMENT ACCEPTABLE »

La tarification socialement acceptable : si la mesure des répercussions socio-économiques d'un projet le justifie, la bonification tarifaire devrait se limiter au seuil de rentabilité jugé acceptable pour la société.

Nous référons le lecteur à la section 2.4

Le projet de mini-centrale sur la rivière Les Escoumins produira des retombées socio-économiques importantes pour la population de la Haute-Côte-Nord. De plus, il est évident que ce projet de développement économique rencontre une bonne partie des objectifs prônés

par les orientations du gouvernement du Québec sur les affaires autochtones dévoilées en 1998.

Nous qualifions de "socialement acceptable" un tarif qui, en plus de reconnaître le service rendu par le producteur à l=acheteur, tient compte des répercussions socio-économiques bénéfiques pour le milieu environnant. Dans le cas qui nous concerne, il s=agit de reconnaître le fait que cette intervention autochtone dans la production d=électricité, en partenariat avec le milieu, mérite certainement d=être encouragée.

Retombées économiques de notre projet

La réalisation d=un projet hydroélectrique intégré à l=environnement comme celui de la centrale Les Escoumins, produit aussi des retombées socio-économiques bénéfiques au développement communautaire que l=on se doit de reconnaître dans une tarification Asocialement acceptable@.

Parmi ceux-ci, nous mentionnons :

- des entraînements économiques communautaires et régionaux immédiats découlant des nouveaux investissements, dont la création d=emplois durant la construction et l=exploitation ;

- une valorisation du site et de l=environnement (notre priorité d'intervention) ainsi qu=une contribution au développement de l=industrie touristique ;

- une contribution au développement d'une ressource renouvelable et une contribution à la réduction potentielle des émanations polluantes ;

- la génération de revenus additionnels pour la CGRSE (Corporation de gestion de la rivière à saumons des Escoumins), la municipalité Les Escoumins et les gouvernemets du Québec et du Canada.

Et nous ajoutons :

- **Les bénéfices pour l'économie et la société québécoises d'une intervention autochtone dans le développement de la ressource hydraulique du Québec. Cela représente une prise en mains et un premier pas d=une importance majeure dans le processus d=auto-développement des Autochtones.**

Voir la section 6.1

Les autres questions de la Régie

Les éléments bénéfiques et spécifiques pour lesquels la Régie nous demande de suggérer des méthodes d'évaluation afin de les intégrer dans l'établissement d'une tarification « socialement acceptable » sont :

- Les apports fiscaux du gouvernement (construction et exploitation)
- Les redevances du gouvernement sur la production
- La récupération par le gouvernement des sites loués aux producteurs privés après l'expiration des baux.
- La vente des équipements désaffectés d'Hydro-Québec à leur valeur marchande.
- Le potentiel à l'exportation du savoir-faire, de l'expertise et des technologies développées par le secteur privé.
- Les revenus potentiels de ces entreprises (effets induits) à l'exportation.

En fonction de la nature des projets, nous ajoutons d'autres éléments :

- La valorisation du site, de l'environnement et du milieu
- Le développement de l'industrie touristique
- Les effets d'entraînements technologiques (R et D, développement technologique).
- Les effets bénéfiques sur l'économie et la société d'une participation Autochtone à la réalisation du projet.

Pour évaluer ces bénéfices il existe plusieurs méthodes d'évaluation économique dont le modèle inter-industriel du Québec et plusieurs intervenants couvriront certainement en détail ce chapître. Nous nous limitons ici à ne faire que deux suggestions qui seront suivies d'un rappel et de commentaires sur notre principe d'application des bonifications tarifaires.

Suggestions :

- La récupération par le gouvernement des sites loués aux producteurs privés après l'expiration des baux :

  Nous recommandons d'évaluer la valeur desdits sites en actualisant les flux monétaires des revenus futurs moins les investissements et dépenses futures (A 10 % d'intérêt, un dollar dans trente ans vaut environ 6¢).

- La vente des équipements désaffectés d'Hydro-Québec à leur valeur marchande :

  Quelle serait la contribution des installations désaffectées dans la réalisation d'une remise à neuf du projet? C'est une façon de mesurer la valeur résiduelle marchande.

Notre principe d'application des bonifications tarifaires

- Nous recommandons l'application des bonifications tarifaires seulement si le tarif «économiquement acceptable » n'était pas suffisant pour assurer la rentabilité d'un

projet et seulement si la mesure de ses retombées socio-économiques le permettait jusqu'à concurrence du « seuil de rentabilité » sans toutefois le dépasser.

- Nous recommandons que le seuil de rentabilité à appliquer soit celui jugé acceptable pour la société. Plusieurs gouvernements utilisent un taux dépassant légèrement leur taux d'intérêt bancaire pour définir le seuil de rentabilité de la société (coût de capital pour la société).

- Nous ne croyons pas que les recettes des gouvernements (taxes et autres) ou leurs actifs doivent nécessairement faire partie des éléments pouvant faire l'objet d'une bonification tarifaire. Nous croyons que les gouvernements doivent au contraire conserver leurs sources de revenus pour maintenir le niveau général de taxation au niveau le plus bas possible. Il revient en effet à l'esprit d'entrepreneurship du secteur privé d'imaginer et de concevoir des projets rentables.

Or, d'après nos calculs, nous prévoyons que la bonification tarifaire moyenne qui sera accordée, en dollars d'aujourd'hui pour de la puissance et de l'énergie fermes garanties sur une base à long terme, compte tenu des retombées économiques véritables, et mesurées jusqu'à concurrence du seuil de rentabilité jugé acceptable pour la société, sera de l'ordre de 1¢/kWh. Le prix « socialement acceptable » moyen devrait atteindre 6¢/kWh.

5.4 MODALITÉS D=IMPLANTATION

Programme gouvernemental (sites publics)

Nous n'avons pas de recommandations précises à faire à ce sujet à l'exception de l'énoncé suivant :

Il faudrait confier le mandat à un organisme qui soit libre et indépendant du gouvernement, d'Hydro-Québec et de l'Association des producteurs d'énergie renouvelable ou de tout autre regroupement du secteur et qu'il soit dans l'obligatioin d'appliquer les règles de l'art dans la réalisation des ouvrages hydroélectriques ainsi que les règles du jeu d'une libre concurrence entre les promoteurs soumissionnaires.

Paramètres pour les transactions commerciales

Nous recommandons d'appliquer les paramètres normalement utilisés dans le marché de la vente d'électricité.

6. AUTRES RECOMMANDATIONS

6.1 PARTICIPATION AUTOCHTONE

Nous élaborons ici sur le dernier élément de bonification énoncé à la section précédente traitant de la tarification « socialement acceptable », c'est-à-dire, « la participation autochtone ».

C'EST QUOI LA PARTICIPATION AUTOCHTONE?

. Une volonté de s'impliquer et de participer au développement de l'hydroélectricité
. Une volonté d'utiliser ce vecteur comme levier de développement économique
. Une volonté d'appliquer « l'approche autochtone » à la réalisation des projets
. Une volonté de collaborer avec les autres communauté

Le Conseil des Montagnais d'Essipit en s'impliquant dans une nouvelle sphère d'activités économiques, l'exploitation de l'hydroélectricité, qui n'est pas un naturel en soit pour les Autochtones, faut-il le souligner ici, démontre clairement qu'il poursuit le nécessaire virage pour la prospérité de son peuple en termes de développement économique et de la création d'emplois.

Il va encore plus loin cette fois-ci en liant encore plus directement son développement économique communautaire à celui de la communauté québécoise environnante et en permettant à cette dernière de jouir de certaines retombées financières. Il réalise ainsi un des éléments fondamentaux des principes autochtones de base: Le partage.

Dès la conception du projet, nous avons cru bon impliquer comme partenaire le milieu québécois régional par la Société de gestion de la rivière à saumons Les Escoumins. Ce projet a même réalisé l'impensable en rapprochant considérablement les élus de la communauté blanche et de la communauté autochtone, trop souvent à « couteaux tirés » dans le passé.

Ce rapprochement va donner comme résultat des retombées économiques positives pour la population régionale en terme d'emplois, de formation de main-d'oeuvre, d'accès aux contrats, etc. Plus est, ce projet ouvrira la voie sur une clientèle touristique complémentaire en ces lieux et aidera le financement du Comité de gestion de la rivière à saumon les Escoumins

Donc, le Conseil des Montagnais d'Essipit devance plusieurs communautés autochtones et innove en faisant de l'exploitation de l'hydroélectricité un élément-moteur de son développement futur.

Il ne se contente donc pas de critiquer les projets des autres, mais décide de s'impliquer directement dans le développement hydroélectrique en prenant cependant, d'une manière des plus significative, une approche responsable face à la protection de l'environnement, la valorisation du site et le développement économique..

Pour son premier essai dans ce domaine, il s'est attaqué à l'un des plus grands défis environnementaux qui consiste à réaliser une mini-centrale sur une rivière à saumons.

Dans le projet en question, notre participation originale comme peuple autochtone et nos particularités culturelles ont été prises en compte tout au long du processus de son développement. Des dispositions relatives à des mesures rémédiatrices des impacts négatifs potentiels du projet sur l'activité de la pêche aux saumons ont vu le jour dès sa conception. Aucun risque, qui aurait pu mettre en péril cette ressource de première considération pour les Innu-Montagnais d'Essipit, n'a été pris.

Les tarifs d'achat d'électricité d'Hydro-Québec doivent donc tenir compte des externalités environnementales et sociales. Il faut que cette évaluation de prix d'achat d'électricité considère le fait qu'il est plus coûteux de réaliser une mini-centrale sur une rivière à saumons utilisée par les saumonés comme c'est le cas pour le projet qui nous concerne que sur une rivière qui ne possède pas cette ressource naturelle.

Plus encore, l'approche autochtone socio-écologique qui est la nôtre en limite l'exploitation, donc la rentabilité, parce que nous sommes moralement convaincus qu'ils ne faut pas utiliser au maximum son potentiel hydroélectrique au détriment de la ressource halieutique.

Des orientations de politiques intéressantes pour les Autochtones

Les orientations présentées dans le document du gouvernement du Québec intitulé APartenariat, Développement, Actions@, définissant ses politiques d=intervention dans les affaires autochtones nous semble donc une voie intéressante à explorer.

En guise de prémisses, soulignons que ce document primordial reconnaît, dans le chapître traitant des enjeux multiples, que :

- Ale revenu moyen des ménages autochtones est de 20% inférieur à celui des ménages québécois, alors que les ménages autochtones comptent presque dexs fois plus d=individus : les revenus d=emploi représentent 77% du revenu des ménages québécois alors que cette proportion n=est que de 42% chez les Autochtones@.

On reconnaît aussi :

- Al=inadéquation des mesures d=intervention gouvernementale compte tenu des particularités sur le développement économique chez les autochtones"

Et,

- Ale problème de l=accès aux capitaux pour les autochtones : absence de propriété foncière, impossibilité d=hypothéquer, insaisissabilité des biens de la réserve etc.@.

Enfin, l=on indique que:

- Le développement économique et social et communautaire est devenu un enjeu majeur pour les autochtones et les gouvernements. Pour les autochtones d=abord, qui ont entrepris depuis quelques décennies une démarche de réaffirmation de leur identité et de prise en charge de leur développement. *Pour les gouvernement ensuite, puisque le développement chez les autochtones contribuera à celui de l=ensemble de la population.*

Le document gouvernemental rappelle aussi dans son chapitre 2, les résolutions de l=Assemblée nationale de 1985 et de 1989 de même que les 15 principes adoptés par le Conseil des ministres en 1983 où il est question de développement économique et des ressources.

Le projet développement d=Energie Essipit vise une plus grande autonomie financière de la communauté autochtone

Dans sa nouvelle politique, le gouvernement du Québec souligne clairement que les nouvelles orientations ont pour objectif de favoriser une plus grande autonomie financière des communautés autochtones et, pour y arriver, il propose :

- de permettre aux Autochtones de se doter de leviers économiques et de réduire leur dépendance envers les gouvernements ;

- de dégager une marge de manoeuvre pour les communautés autochtones afin qu=elles puissent réaliser les projets qui découlent de leurs priorités ;

- de viser à ce que la mise en place de ces mesures coïncide avec l=échéance de l=application du fonds de développement pour les Autochtones, soit cinq ans ;

- d=augmenter l=autonomie financière qui est étroitement liée à l=autonomie gouvernementale, en développant notamment des sources de financement propres aux gouvernements autochtones.

Notre projet de construction va exactement dans le sens d=une autonomie financière plus grande pour la communauté montagnaise d=Essipit.

Le Conseil montagnais Essipit a financé à ce jour toutes les études et les expertises nécessaires pour monter un dossier solide. Il doit maintenent investir les sommes requises pour la construction et le raccordement à Hydro-Québec. Il faut donc, comme il a été indiqué plus haut, des tarifs suffisants qui permettront de rembourser les emprunts nécesaires aux investissements ainsi que pour dégager une marge de profits raisonnables et intéressants.

Le gouvernement du Québec a donc une occasion rêvée sinon en or… de mettre en pratique ses politiques qui ont trait à l=encouragement du développement des nations autochtones. La volonté autochtone d=implication dans le milieu hydroélectrique comme levier de développement est particulièrement bien choisie.

Compte tenu des bénéfices pour l'éconiomie et la société québécoise, nous souhaitons alors que la participation d'une communauté autochtone puisse être considérée comme élément de bonification tarifaire dans l'application d'un tarif « socialement acceptable » au même titre que plusieurs autres éléments invoqués par la Régie de l'énergie.

6.2 FACILITER L'IMPLANTATION DES MINI-CENTRALES

Malgré que ces points sont en marge du sujet principal, nous énonçons à la Régie des recommandations en vue de faciliter l'implantation des mini-centrales hydroélectriques et de contribuer à l'essor de l'industrie s'y rattachant.

Rendre les centrales radiales

Une centrale devient radiale lorsqu'elle alimente directement une charge sans passer par le réseau principal auquel elle est normalement raccordée. Elle est alors désaffectée du réseau et raccordée séparément à une charge.

Lorsque possible, ne pourrait-on pas appliquer ce concept aux nouveaux projets de production qui seraient situés à proximité des centres urbains? Ainsi, lors de pannes du réseau principal, les charges locales jugées prioritaires seraient épargnées.

Aussi, étant donné le service rendu en cas de panne, Hydro-Québec ne pourrait-elle pas offrir un tarif d'achat d'électricité plus élevé lorsque ce concept serait appliqué par les producteurs privés? Qu'il soit dit en passant que lors d'une panne majeure du réseau principal, compte tenu que les charges en question continueraient d'être alimentées, mais séparément, il serait plus facile pour le réseau de se remettre en marche et de retrouver l'équilibre (stabilité électrique)

Le concept des centrales radiales en temps de panne est similaire à celui des postes de pompiers. Ils sont rarement utilisés, on ne les remarques même plus mais ils constituent une police d'assurance au cas où.

Vendre aux municipalités

Dans son avis d'août 1998, la Régie a soulevé ce point et suggéré que ce serait une mesure qui pourrait être éventuellement permise par la loi. Nous sommes évidemment pleinement en accord avec cette proposition et particulièrement en territoire éloigné et/ou isolé.

Extrait :

« que l=ouverture du marché de gros soit complétée en décrétant que les réseaux municipaux peuvent acheter leur électricité d=un fournisseur sis sur le territoire québécois ; »

Déréglementer

Nous sommes d'avis qu'une déréglementation complète permettrait aux producteurs privés de jouer pleinement leur rôle. Les partenariats avec Hydro-Québec deviendraient de véritables associations d'affaires.

DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE

Hydro-Québec:

- Plan stratégique 1998-2002

- L'équilibre énergétique, l'efficacité énergétique et l'hydraulicité : rapport particulier au 31 décembre 1995 déposé en Commission parlementaire

- APR 91 : Appel de propositions restreint APR-91 :
  - Document 1
  - Scéances D'information du 24 et du 27 mai 1991
  - Conditions d'achat de l'électricité des producteurs indépendants : mai 1990
  - Contrat entre producteur privé et Hydro-Québec (Hydraulique de 10 MW et moins)

- Proposition du groupe de travail sur le prix d'achat de l'électricité fournie par les petites centrales : Direction Planification générale no. :123-85, APEC-46 1985-09-30

- Construction et exploitation des petites centrales par des tiers au Québec : groupe de travail… 1985-09-30

- Rapports annuels 1995, 1996, 1997

Régie de l=énergie:

- Avis de la Régie de l'énergie au gouvernement du Québec concernant les modalités d'établissement et d'implantation des tarifs de fourniture d'électricité, Montréal 1998-08-11

- Avis de la Régie de l'énergie au ministre d'Etat des Ressources naturelles concernant la place de l'énergie éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec, Montréal 1998-09-30

Gouvernement:

- Politique énergétique : L'énergie au service du Québec, une perspective de développement durable - 1996
- Loi sur l'exportation d'électricité et loi sur Hydro-Québec
- Partenariat, Développement, Actions , MRN 1996

Autre:

- « Pour un véritable développement énergétique », article Le Devoir, 1996-11-27 Jan-G. Charuk, Yvon Tremblay